

LE PEUPLE

REDIGE EN COLLABORATION

Est imprimé à l'Événement No 30, rue de la Fabrique, Québec, et publié par la Compagnie du "Peuple", Montmagny, le vendredi de chaque semaine.

LA FRANCE ET LE VATICAN

Les statuts d'Associations Diocésaines

Texte définitif tel que publié par les ACTA APOSTOLICAE SEDIS.

Association diocésaine de

Art. 1er. — Entre l'évêque N et les autres soussignés, il est formé une Association diocésaine dont le siège est à X, à l'évêché.

Art. 2. — L'Association a pour but de subvenir aux frais et à l'entretien du culte catholique, sous l'autorité de l'évêque, en communion avec le Saint-Siège, conformément à la constitution de l'Église catholique.

Le fonctionnement de l'Association sera donc réglé par les présents statuts et en conformité avec les lois canoniques.

En cas de difficultés le président de l'Association aura soin d'informer le Saint-Siège.

Art. 3. — Par application de l'article 2 ci-dessus l'Association se propose, en particulier, les objets suivants:

1o L'acquisition ou la location et l'administration des édifices qu'elle jugera opportuns d'avoir à sa disposition en vue de l'exercice public du culte catholique dans le diocèse;

2o L'acquisition, ou la location et l'administration des immeubles destinés au logement de l'évêque, des bureaux de l'évêché, des curés et des vicaires, ainsi que des prêtres âgés ou infirmes;

3o Pourvoir au traitement d'activité et, éventuellement, de retraite des ecclésiastiques occupés au ministère par nomination de l'autorité compétente, ainsi qu'aux honoraires dus aux présidents curés et aux salaires des employés de l'église;

4o L'acquisition ou la location et l'administration temporaire du Grand Séminaire, des Petits Séminaires et de leurs annexes.

Art. 4. — Toute immixtion dans l'administration des services divins, dans l'administration spirituelle du diocèse, en particulier dans les nominations et déplacements des membres du clergé, ainsi que dans la direction, l'enseignement et l'administration spirituelle des Séminaires, est formellement interdite à l'Association.

Art. 5. — L'Association se compose:

1o De l'évêque;

2o De membres titulaires;

3o De membres honoraires.

Les membres titulaires devront être au nombre de trente au moins (y compris l'évêque et les autres membres du Conseil) et tous résidant dans le diocèse. Les membres honoraires pourront être en nombre illimité et ils ne sont pas obligés de résider dans le diocèse.

Les membres titulaires ont seuls le droit d'assister et de voter aux assemblées générales.

L'évêque est président de droit du Conseil d'administration, de l'Assemblée et de l'Association tout entière.

Art. 6. — La cotisation annuelle est fixée à 5 francs au minimum. Elle peut être rachetée par le versement d'un capital de 500 francs.

Art. 7. — Nul ne peut être admis comme membre titulaire ou honoraire qu'à la condition d'avoir été présenté par l'évêque, d'accord avec le Conseil d'administration, et d'être inscrit dans l'Assemblée générale.

Il est tenu procès-verbal des séances.

Le secrétaire du Conseil d'administration est secrétaire de l'Assemblée générale.

Art. 14. — Le vote par procuration ou par correspondance n'est admis ni au Conseil d'administration ni aux assemblées générales.

Art. 15. — Les fonctions de l'Association sont gratuites.

Art. 16. — Indépendamment des attributions financières fixées par l'article 20 ci-dessus, l'Assemblée générale donne les avis qui lui sont demandés par l'évêque.

Art. 17. — Les ressources de l'Association sont:

1o Les cotisations de ses membres;

2o Les produits des troncans ainsi que des quêtes et collectes autorisées par l'évêque pour les besoins de l'Association;

3o Le revenu des fondations pour cérémonies et services religieux;

4o Dans les églises dont l'Association a la propriété, l'administration ou la jouissance, les rétributions pour la location des sièges, ainsi que celles, même prévues par dispositions testamentaires, pour les cérémonies et services religieux.

Art. 18. — Toute peine ou censure ecclésiastique portée et notifiée contre un membre de l'Association, entraîne de plein droit sa radiation.

Art. 19. — Les droits et prérogatives de l'évêque dans l'Association peuvent être exercés exceptionnellement en son lieu et place par un délégué choisi par lui parmi les membres de l'Association.

Pendant la vacance du siège et dans le cas où le diocèse n'est plus gouverné par l'évêque, ses droits et prérogatives vis-à-vis de l'Association sont exercés par celui qui le remplace.

dans l'administration du diocèse, réserve faite du caractère provisoire et conservatoire de sa charge.

Art. 10. — L'administration de l'Association est confiée à un Conseil composé de l'évêque, président et de quatre membres titulaires de l'Association élus par l'Assemblée générale, la première fois sur une liste de huit membres présentée par l'évêque dans le suite sur la présentation de l'évêque, d'accord avec le Conseil lui-même. Ces quatre membres dont un doit être pris parmi les vicaires généraux et un parmi les chanoines, assistent l'évêque dans sa gestion de la manière prévue par les règles canoniques. Les membres du Conseil d'administration sont élus pour six ans; le Conseil est renouvelé par moitié tous les trois ans. Les conseillers sortants sont indéfiniment rééligibles.

En cas de démission, de décès ou de refus de l'un de ses membres, l'évêque, d'accord avec le Conseil d'administration, désigne un remplaçant provisoire jusqu'à la prochaine réunion de l'Assemblée générale. Le membre du Conseil d'administration élu par l'Assemblée générale en remplacement d'un membre démissionnaire, décédé ou exclu, reste en fonction jusqu'au moment où les pouvoirs du membre remplacé auraient normalement expiré.

Le Conseil choisit dans son sein un secrétaire et un trésorier.

Le refus de l'un de ces fonctions entraîne de droit sa démission de membre du Conseil.

Art. 11. — Le Conseil d'administration, sur la convocation de son président, se réunit régulièrement une fois chaque mois. Il ne peut prendre les décisions prévues par les présents statuts, que si deux membres au moins sont présents, le président non compris.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Il est tenu procès-verbal des séances.

Art. 12. — Les membres titulaires de l'Association sont réunis en assemblée générale ordinaire une fois par an, sur la convocation du président. La convocation doit être faite huit jours francs avant la réunion; elle contient l'ordre du jour proposé à l'Assemblée.

Les membres titulaires peuvent être réunis en assemblée générale extraordinaire sur la convocation du président, dans les conditions prévues à l'article précédent.

Art. 13. — L'Assemblée ne peut prendre valablement les décisions prévues par les présents statuts que si la moitié plus un de ses membres sont présents. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau, mais à dix jours au moins d'intervalle, et, cette fois, elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Il est tenu procès-verbal des séances.

Le secrétaire du Conseil d'administration est secrétaire de l'Assemblée générale.

Art. 14. — Le vote par procuration ou par correspondance n'est admis ni au Conseil d'administration ni aux assemblées générales.

Art. 15. — Les fonctions de l'Association sont gratuites.

Art. 16. — Indépendamment des attributions financières fixées par l'article 20 ci-dessus, l'Assemblée générale donne les avis qui lui sont demandés par l'évêque.

Art. 17. — Les ressources de l'Association sont:

1o Les cotisations de ses membres;

2o Les produits des troncans ainsi que des quêtes et collectes autorisées par l'évêque pour les besoins de l'Association;

3o Le revenu des fondations pour cérémonies et services religieux;

4o Dans les églises dont l'Association a la propriété, l'administration ou la jouissance, les rétributions pour la location des sièges, ainsi que celles, même prévues par dispositions testamentaires, pour les cérémonies et services religieux.

Art. 18. — Toute peine ou censure ecclésiastique portée et notifiée contre un membre de l'Association, entraîne de plein droit sa radiation.

Art. 19. — Les droits et prérogatives de l'évêque dans l'Association peuvent être exercés exceptionnellement en son lieu et place par un délégué choisi par lui parmi les membres de l'Association.

Pendant la vacance du siège et dans le cas où le diocèse n'est plus gouverné par l'évêque, ses droits et prérogatives vis-à-vis de l'Association sont exercés par celui qui le remplace.

Ontario N'est pas un Pays Etranger

CHAQUE ménagère qui emploie la Poudre à Pâte Magique, la Lessive de Gillett et les Galettes de Levain Royal, sourira bien aux vaines allusions qu'on en fait comme étant des produits "étrangers".

Quand un article manufacturé jouit d'une réputation de haute qualité, il est sûr d'en être imité, et ces produits bien connus ne font pas exception à la règle.

Nous prévenons les dames de Québec de se précautionner contre les substituts des vrais produits Canadiens de Poudre à Pâte Magique, de Lessive en Flocons de Gillett et les Galettes de Levain Royal. Le paquet ou la boîte peut avoir une vive ressemblance, mais c'est le contenu qui compte le plus et vous pouvez obtenir la qualité Gillett seulement que dans les contenants Gillett.

C'est une manufacture Canadienne, opérée par des travailleurs Canadiens et qui produit des marchandises achetées avec confiance par tous les Canadiens.



La Cie. E. W. Gillett Ltee. TORONTO WINNIPEG

La Poudre à Pâte Magique La Lessive de Gillett Les Galettes de Levain Royal

NOUVELLES COMPAGNIES

Onze nouvelles entreprises au capital autorisé total de \$5,307,000. — Deux compagnies de mines.

A QUEBEC

Dans la dernière Gazette Officielle de Québec, il n'y a que dix avis d'incorporation de nouvelles compagnies, mais le capital autorisé de ces nouvelles entreprises atteint au chiffre relativement énorme de \$5,307,000. C'est qu'on annonce l'organisation de deux nouvelles compagnies de mines, avec, respectivement, \$3,000,000 et \$2,000,000 de capital. Les deux opéreront dans le district minier de l'Abitibi et auront leur siège social à Montréal.

Parmi les nouvelles entreprises, deux auront leur siège social à Québec. Ce sont la Black & White Garage & Taxi Company, Limited, au capital de \$49,000,000 et la Universal Tire Company au capital de \$20,000.

L'organisation de la Black & White Taxi est la réalisation de la promesse faite, il y a quelque temps, à l'Association des Voyageurs de Commerce, de Québec, que bientôt, nous aurons un service de taxis dans la ville de Québec.

Il y a une compagnie au capital de \$30,000 qui aura son siège social à Saint-Laurent dans le district de Jacques-Cartier et une autre au capital de \$49,000 qui sera située à Roberval. Toutes les autres, y compris les deux compagnies de mines, seront de la ville de Québec.

Nous donnons ci-après la liste complète des nouvelles incorporations, le capital, le siège social des compagnies et le but de leur organisation.

Black & White Garage & Taxi Company, Limited. Pour le transport des voyageurs et des marchandises. \$49,000, Québec.

Excelsior Varnish and Colour Works Limited. Commerçants de peintures, vernis, etc. \$20,000, Montréal.

Rouyn Québec Mines, Ltd., (sans responsabilité personnelle). Pour la recherche et l'exploitation de mines. \$3,000,000, Montréal.

La compagnie de Mines d'Or Lépine. Pour la recherche et l'exploitation de mines. \$2,000,000, Montréal.

Griest Provision & Groceries, Limited. Commerce des épicerie et des provisions de bouche. \$20,000, Montréal.

Le Comptoir de Liquidation, Limited. Commerce sur les fonds de banqueroute. \$99,000, Montréal.

Universal Tire, Limited. Commerce des autos et accessoires. \$20,000, Québec.

Russians Bath, Limited. Etablissements de bains. \$20,000, Montréal.

L'Association Athlétique St-Laurent, Limited. Organisation athlétique. \$30,000, Saint-Laurent, comté de Jacques-Cartier.

La Cie Gagnon, Limited. Commerce de merceries et épicerie. \$49,000, Roberval.

Montréal, 18. — On a annoncé ici, samedi soir, la mort de M. Charles Langlois, président de la Gunn, Langlois et Cie, Ltee, l'un des producteurs les mieux connus au Canada. Il était né à Ste-Scholastique au mois de janvier 1848.

Capetown, Afrique-Sud, 18 — La chambre de l'Assemblée législative, qui a auparavant rejeté à deux reprises le projet de suffrage féminin, vient d'adopter en deuxième lecture le bill de la franchise électorale pour les femmes.

ANSELME E. NORMAND MANUFACTURIER

d'Engins à Gazoline, Moulins à Batre "Champion de Montmagny" et tout espèce d'ouvrage. Réparations de machineries de toutes sortes faites avec promptitude. Spécialité: Réparation d'engins à gazoline.

Chemin de fer National du Canada

Service de trains entre Québec et Montréal.

Le Chemin de Fer National offre au public voyageur un service fort commode entre Québec et Montréal. "Le Montréal" quitte la Gare du Palais à 1:20 p.m. tous les jours excepté le dimanche et arrive à Montréal (Gare Bonaventure) à 6:05 p.m. (Le dimanche ce train quitte Québec à 4:45 p.m. et arrive à Montréal à 9:30 p.m.) "Le Mont-Royal" quitte Québec à 11:45 p.m. tous les jours et rentre à Montréal à 7:20 a.m. Au retour "Le Québec" quitte Montréal (Gare Bonaventure) à 4:45 p.m. tous les jours et arrive à Québec (Gare du Palais) à 9:30 p.m. "Le Citadelle" quitte Montréal à 11:30 p.m. et arrive à Québec à 6:45 a.m. Wagons-salons-observatoire - café sur les trains du jour, wagons-lits modernes sur les trains de nuit. Pour tous autres renseignements, prière de s'adresser au Bureau des Renseignements, tél. 2125, au Bureau de la Ville, 10 rue Ste-Anne, Québec, Tél. 529 et 530 ou à l'importeur local des Agents du Chemin de Fer National.

PACIFIQUE CANADIEN SERVICE INSURPASSABLE

QUEBEC et MONTREAL

Départs de Québec, (Gare du Palais) 9:00 a.m.-Dim. exc.-(Montréal Gare Viger 3:15 p.m.) 1:30 p.m.-Quotidien-(Montréal Gare Windsor 6:30 p.m.) 4:40 p.m.-Dim. exc.-(Montréal Gare Viger 9:40 p.m.) 11:55 p.m.-Quotidien-(Montréal Gare Viger 6:50 a.m.) et (Montréal Gare Windsor 7:20 a.m.)

Arrivées à Québec, (Gare du Palais) 7:00 a.m.-Quotidien -(De Montréal Gare Windsor 11:30 p.m.) et (De Gare Viger 11:55 p.m.) 2:00 p.m.-Quotidien -(De Montréal Gare Windsor 9:00 a.m.) 3:40 p.m.-Dim. exc.-(De Montréal Gare Viger 9:45 a.m.) 8:30 p.m.-Dim. exc.-(De Montréal Gare Viger 2:30 p.m.) 10:00 p.m.-Dim. exc.-(De Montréal Gare Viger 5:00 p.m.)

VOYAGE TRANSCONTINENTAL

Dans un pays immense comme le nôtre le confort des passagers doit être pris en considération lorsqu'il s'agit d'un voyage transcontinental. La distance de Montréal à Vancouver par le Chemin de Fer National est de 2,397 5 milles—un voyage d'un peu plus de quatre jours constamment sur le train.—Dans les conditions de transport modernes ce voyage a bord du "Continental Limited" peut être envisagé avec plaisir. Rien n'a été oublié pour y rendre la vie confortable: les wagons-lits modernes sont aménagés de grandes tables de repos, les wagons-panorama sont abondamment pourvus de revues populaires et de livres choisis, les wagons-réfectoire fournissent un service à nul autre pareil. "Le Continental Limited" part de Montréal à 10:00 h.p.m. tous les jours en route pour Ottawa, North Bay, Cochrane, Winnipeg, Saskatoon, Edmonton et Vancouver. De Québec le raccourciement se fait soit à Montréal par "Le Montréal" partant de la Gare du Palais à 1:20 p.m. dim. exc. (4:45 p.m. dim. seul.) ou à Cochrane par le Transcontinental laissant la Gare du Palais à 6:15 p.m. les lundis, mercredis et vendredis. A Winnipeg le raccourciement se fait pour tous les centres importants de l'Ouest du Canada. Pour plus amples renseignements, prière de s'adresser au Bureau de la Ville, 10 rue Ste-Anne, Québec, ou à l'importeur local des agents du Chemin de Fer National du Canada.

CHEMIN DE FER Québec Central

Voie la plus directe pour Sherbrooke, New-York Boston, Portland

et tous les points de la Nouvelle Angleterre via les Chemins de Fer Canadiens Nationaux et Charny, Québec.

Service de Chars Doroites directs entre Charny et New-York et Boston

Wagons-Pullman ou Wagons-Parloir et Wagons-Restaurants sur tous les trains.

Demandez votre billet via le "Québec Central".

F. O'CONNELL, Agent des Passagers, Ville et District, Québec.

C. D. WADSWORTH, Agent Générale des Passagers Sherbrooke, Qué.

Cartes Professionnelles et d'Affaires

MAURICE ROUSSEAU Tél. Bureau 8 Résidence 10 L.L.L. C.R. AVOCAT 64 rue du DÉPÔT MONTMAGNY, P. Q.

J. LEO. L. LAFLAMME B.A., L.L.L. AVOCAT 64 rue du Dépôt, Montmagny.

ALEX. CHOUNARD B.A., L.L.L. AVOCAT 64 rue du Dépôt, Montmagny.

THOMAS TREMBLAY A. L.L.L. AVOCAT De la société légale Langlais, Langlais, Godbout et Tremblay, de Québec. MONTMAGNY Bureau: Rue de la Gare, près du Palais de Justice Tel. 99

L. D. E. ROUSSEAU L. L. B. NOTAIRE 64 rue du Dépôt, Montmagny.

JOS.-C. HEBERT NOTAIRE Agent d'Assurance sur la Vie, Feu Maladies et Accidents, Responsabilité Patronale Achat et Ventes de Débitants PRETS D'ARGENT 64 rue du Dépôt, Montmagny.

Dr Norbert CLOUTIER Téléphone No 7 MEDECIN-CHIRURGIEN Ex-Élève des Hôpitaux de New-York S'occupe de pratique générale. Maladies de la peau, des voies urinaires et massages électriques. Coin des rues S. Thomas et S. Paul Montmagny (Ancienne résidence du notaire Beaubien)

Dr JOS.-L. GAGNON Médecin-Chirurgien En charge d'une pharmacie très complète, possédant les agences de Remèdei Rexall, les Records Victor et les Phonographes Victrola; les accessoires pour Photographie "Ansoco". S'occupe de pratique générale de la médecine. Spécialité: Extraction des dents sans aucun mal.

Dr J.-Thomas GOSSELIN Elève du célèbre Hôpital "Post Graduate" de New-York Gradué avec grande distinction de l'Université Laval Spécialités.—Opérations Chirurgicales Maladies des femmes et des enfants Heurts de bureau: JOUR ET NUIT

PACIFIQUE CANADIEN SERVICE INSURPASSABLE

QUEBEC et MONTREAL

Départs de Québec, (Gare du Palais) 9:00 a.m.-Dim. exc.-(Montréal Gare Viger 3:15 p.m.) 1:30 p.m.-Quotidien-(Montréal Gare Windsor 6:30 p.m.) 4:40 p.m.-Dim. exc.-(Montréal Gare Viger 9:40 p.m.) 11:55 p.m.-Quotidien-(Montréal Gare Viger 6:50 a.m.) et (Montréal Gare Windsor 7:20 a.m.)

Arrivées à Québec, (Gare du Palais) 7:00 a.m.-Quotidien -(De Montréal Gare Windsor 11:30 p.m.) et (De Gare Viger 11:55 p.m.) 2:00 p.m.-Quotidien -(De Montréal Gare Windsor 9:00 a.m.) 3:40 p.m.-Dim. exc.-(De Montréal Gare Viger 9:45 a.m.) 8:30 p.m.-Dim. exc.-(De Montréal Gare Viger 2:30 p.m.) 10:00 p.m.-Dim. exc.-(De Montréal Gare Viger 5:00 p.m.)

CHEMIN DE FER Québec Central

Voie la plus directe pour Sherbrooke, New-York Boston, Portland

et tous les points de la Nouvelle Angleterre via les Chemins de Fer Canadiens Nationaux et Charny, Québec.

Service de Chars Doroites directs entre Charny et New-York et Boston

Wagons-Pullman ou Wagons-Parloir et Wagons-Restaurants sur tous les trains.

Demandez votre billet via le "Québec Central".

F. O'CONNELL, Agent des Passagers, Ville et District, Québec.

C. D. WADSWORTH, Agent Générale des Passagers Sherbrooke, Qué.

Maurice Rousseau Alex. Chouinard, J. L. K. Laflamme L.L.L. C.R. L.L. AVOCATS ROUSSEAU, CHOUNARD & LAFLAMME 64 rue du Dépôt, - - - - - Montmagny

A. Miville Dechènes C.R., M.P. Fernand Choquette B.A. L.L.L. DECHENE & CHOQUETTE AVOCATS ET PROCUREURS, Etc. Bureaux à Québec et à Montmagny MONTMAGNY QUEBEC. Rue du Dépôt 38, rue St-Pierre Téléphone 126 - - - - - Téléphone 420

Téléphone 14 Téléphone 37 ROUSSEAU & HEBERT NOTAIRES Commissaire de la Cour Supérieure Placements d'argent sur hypothèque ou débiteures ASSURANCES.—Feu, Vie, Maladie, Accidents, Responsabilité Patronale, Etc. MONTMAGNY QUEBEC. 64, rue du Dépôt, Hôtel PELLETIER Les 1er et 3ème dimanches de chaque mois, dans l'après-midi.

Téléphone Est 893 RODOLPHE BEDARD EXPERT COMPTABLE MEMBRE DE L'INSTITUT DES COMPTABLES Liquidations et Partages, Arbitrages Comptabilités, Expertises, Vérifications, Gérance de Successions, CONSULTATIONS PRATIQUES EN MATIERES COMMERCIALES 76, rue Saint-Denis, Montréal.

LA CIE ELECTRIQUE DE MONTMAGNY Obligations à 6% par année Intérêts payables semi-annuellement les 1er Mai et Novembre Comportant 1ère hypothèque, gage et nantissement sur tout l'actif présent et futur de la compagnie. Echéances: de 1926 à 1933. Dénominations: \$100., \$500., \$1,000. Capital et intérêt payables à la Banque Nationale, à Montmagny ou à Québec. Les obligations peuvent être rachetées par la compagnie, à 102%, plus l'intérêt, sur avis de trente jours, à chaque échéance d'intérêt. Prix: le pair, 100% plus l'intérêt accru S'ADRESSER A Rousseau & Hébert Rue du Dépôt, Montmagny

ENCOURAGEONS LES NOTRES Incontestablement La Reine des Bières Mousseuse, Nutritive, Stimulante. Demandez-les partout. Le Porter CHAMPLAIN est reconnu comme le meilleur reconstituant. LA BRASSERIE Champlain Ltée QUEBEC

Fumez "Le Tabac de Qualité" OLD CHUM Paquet scellé 15c (conserve le tabac en parfaite condition) aussi en boîtes métalliques d'une 1/2 lb. Manufacturé par Imperial Tobacco Company of Canada Limited

Un témoin à l'enquête sur le bois de pulpe dit que la rive sud sera déboisée avant vingt-cinq ans

La commission royale d'enquête sur le bois de pulpe a encore siégé toute la journée de mardi, à Québec, sous la présidence de M. Jos. Picard. Un grand nombre de témoins ont été entendus et ont tour à tour exprimé leur opinion sur l'opportunité ou la non opportunité d'un embargo. Ce qui ressort surtout des divers témoignages qui ont été rendus, c'est que le marché américain des bois de pulpe est dans certains districts de la rive sud, il n'y a pas de compétition de la part des moulins canadiens.

Les témoins de la séance de l'avant-midi furent MM. J. Asselin, de Valley-Jet, Ephrem Lagueux, marchand de bois de Forest-Jet, et M. J. Wilson, ingénieur forestier de la Laurentide Paper Co.

Le premier témoin de la séance de l'après-midi fut M. Edward Beck, secrétaire de la Canadian Association Paper and Pulp Co. M. Beck avait déjà comparu à Ottawa et on lui avait demandé de rendre les prix supplémentaires. Il fournit un mémoire écrit et donna des détails sur les rapports de diverses compagnies.

M. Omer Lussier, président de l'Association des ingénieurs forestiers, fut ensuite appelé à comparaître et répondit aux questions des membres de la commission dans un questionnaire et qui furent étudiés à une convention des ingénieurs les 18 et 19 décembre 1923.

En réponse à une question du président, M. Lussier déclara que l'association des ingénieurs était formée de 80 membres dont 30 à l'emploi du gouvernement et que le rapport qu'il venait de lire redéfinissait bien l'opinion de l'association.

«Etes-vous contre l'exportation du tremble aux Etats-Unis?» demanda M. Korr.

«Non», répondit M. Lussier.

«Comme ingénieur forestier», dit M. Picard, «vous avez fait des études sur le tremble. L'on dit que le tremble pousse beaucoup plus vite que l'autre bois. En combien d'années pouvez-vous avoir un arbre capable de fournir du bois de pulpe?»

«On peut avoir un arbre de 8 à 10 pouces de diamètre, en l'espace d'une cinquantaine d'années».

«Oh! j'en mets que cela», répliqua M. J. Messé. «Une quinzaine d'années suffisent.»

Une petite polémique s'engagea alors entre les deux hommes et le président des divers points de vue où l'on doit se placer pour envisager la question.

L'autre témoin fut M. Geo. Boisvert, ingénieur forestier.

«M. Wilson», dit-il, «donne comme latitude de forêt commerciale, le bassin des eaux. L'an dernier, j'ai visité 4,000 milles carrés de forêts et je ne trouve pas que l'opinion de M. Wilson est erronée. Passé le 52e degré, c'est de la mousse blanche et il n'y a aucune végétation. Sur les bords des rivières on trouve un peu de pin et de bouleau, mais à cet âge d'exploitation, il n'y a plus rien. Je trouve donc les chiffres de M. Wilson trop conservateurs. Ce sont les chiffres de l'association qui me semblent représenter le mieux la valeur de nos forêts.»

«L'an dernier», poursuivit M. Boisvert, «j'ai visité la rivière la mieux boisée de la province, la Manicouagan et j'ai voyagé avec des indiens qui ont longé toutes les rivières de la Côte Nord. Je dois vous dire qu'elle ne sont pas aussi boisées qu'on le prétend. Il y a de grandes étendues qui n'ont aucune valeur commerciale. Si on considère qu'il s'exploite on se perd 8,000,000 de cordes par année, on s'aperçoit que l'on prend non seulement les intérêts, mais que l'on emploie encore sur le capital et que non seulement on ne rembourse pas la production de ce qu'on se déboute. Nous sommes d'opinion que tout l'argent dépensé pour protéger nos forêts est un placement non seulement avantageux, mais nécessaire et qu'il peut être comparé à la prime qu'on paie sur une police d'assurance.»

Le président appela ensuite M. J. Guillemette, colon, de St-Romauld.

M. Guillemette déclara qu'il s'occupait de colonisation dans l'émigration.

«Si on empêche d'exporter le bois aux Etats-Unis», dit M. Picard, «est-ce que ça serait une cause d'ennuis pour les colons?»

«Certainement», dit M. Guillemette. «Supposons qu'il s'établisse une association des marchands bois au Canada et que ces derniers n'aient plus à craindre la compétition des Etats-

Unis, ils pourraient alors faire le prix à leur guise.»

M. Guillemette déclara ensuite qu'il n'avait pas confiance qu'une législation pourrait protéger le colon, «car», dit-il, «la voix du colon est rarement entendue.»

M. Alfred Gingras, commerçant de bois de pulpe, de St-Apollinaire, témoigna après M. Guillemette.

M. Gingras déclara qu'il manipulait en moyenne 25,000 cordes par année et que son marché était aux Etats-Unis.

«Pourquoi», dit M. Picard, «ne vendez-vous pas votre bois au Canada?»

«C'est», répondit le témoin, «que les moulins canadiens ne nous paient pas assez cher.»

M. Gingras dit ensuite que dans tout son district, c'est-à-dire, Lévis, Lotbinière, Arthabaska, les moulins canadiens ne font pas de compétition et qu'il serait pour sa part, bien embarrassé si l'on posait un embargo sur le bois de pulpe.

«Si j'ai consenti à témoigner», dit M. Gingras, «c'est pour répondre sur

tout à ce que M. Wilson a dit au sujet des cultivateurs. Je vis au milieu d'une population agricole et je suis en mesure de dire que si nos colons n'avaient pas leur bois pour vivre, il y en a beaucoup qui seraient forcés de partir pour les Etats-Unis.»

«Pouvez-vous me dire», demanda le président, «combien il y a de bois pour d'années à venir dans votre district?»

«J'ai été absent 20 ans», répondit le témoin, «je suis revenu il y a 3 ans et je constate que l'on fait encore du bois à papier comme à mon départ. A ce compte-là, je crois que la réserve peut durer 20 à 25 ans.»

«Puisque nos cultivateurs dépendent sur leur bois pour vivre?» demanda M. Picard. «Que vont-ils faire dans 20 ans?»

«Je me le demande», reprit M. Gingras. «Ils devront se livrer à la culture intensive.»

M. Gingras ne se prononça pas contre l'embargo, mais déclara simplement qu'à l'heure actuelle, une telle mesure créerait des ennuis sérieux.»

WRIGLEYS
après chaque repas

Nettoie la bouche et les dents et aide la digestion.
Soulage la sensation de lourdeur après un repas abondant et chasse l'acidité de la bouche.

Sa saveur subsiste et satisfait au désir que l'on a pour les friandises.

La Gomme Wrigley offre double valeur: elle procure du plaisir et est hygiénique.

Châcheté dans une enveloppe hygiénique.

WRIGLEYS MINTS
Sa saveur dure

SI VOUS TOUSSEZ
PRENEZ LE
BAUME RHUMAL
BON COMME TOUJOURS

UN APPEL AUX AMERICAINS

30,000 personnes sont menacées de famine aux îles Hébrides. — Dix mois de pluie.

New-York, 20.—M. John Stewart, du Sulgrave Institute, a reçu de Lord Arthur Balfour, hier, le télégramme suivant:

«On rapporte que trente mille personnes dans les Hébrides sont menacées de famine. Sulgrave peut-il faire quelque chose? Répondez par câble, Balfour.»

Dix mois de pluie incessante qui ont détruit les récoltes, dévasté les rustiques habitations et ruiné toutes les sources de production, d'après M. Stewart, ont provoqué cet appel à l'aide des Etats-Unis.

M. Stewart a fait parvenir cet appel à M. George Vincent, chef de la fondation Rockefeller, lui demandant de se joindre à l'Institut Sulgrave pour organiser une campagne de secours. Il a aussi communiqué la chose au président Coolidge.

D'après d'autres rapports reçus dans la journée, plus de vingt mille autres personnes établies sur la terre ferme de l'Ecosse, entre Sutherland et Argyll, sont dans le dénûment et en danger de périr. M. Stewart a déjà demandé par télégramme au président d'Edimbourg de lui communiquer des plus amples détails promettant l'aide de l'Amérique la plus tôt possible.

M. Stewart dit que la famine se fait assez souvent sentir dans les îles Hébrides et les pluies fréquentes ruinent souvent les récoltes.

Marchés de Québec

Mardi, le 19 Février 1924

Beurre:

Pasteurisés en pains d'une lb.	45
Boîtes de 50 lbs.	45
Choix No 1, en pains d'une lb.	44
Boîtes de 50 lbs.	44
De beurrierie No 2, en pains d'une lb.	43
Boîtes de 50 lbs.	43
Blocs solides. Boîtes de 50 lbs.	43
1-2 ct par lb. de moins.	

Fromage:

Fort blanc, en meules d'environ 80 lbs.	82
Doux coloré en meules d'environ 12 lbs ou 25 lbs.	21
Doux coloré, en petites meules d'environ 2 lbs.	35
Kraft McLaren, en boîtes de 1 lb.	14
Miel:	
Bianc, en chaudières de 30 lbs	14
Ambré, en chaudières de 30 lbs	12
Brun, en chaudières de 30 lbs	12
Bianc, en chaudières de 5 et 10 lbs. Crates de 60 lbs.	15

Oeufs:

Frais spéciaux	64
Frais extra, bte de 30 doz.	60
Frais premiers, bte de 30 doz.	40
Frais secondés, bte de 30 doz.	38

Lard salé:

Gras de dos, 30 à 40 morceaux.	40.00
Barils de 200 lbs.	38.00
Gras de dos, 40 à 50 morceaux.	38.00
Barils de 200 lbs.	36.00
Epaules, 25 à 30 morceaux.	36.00
Barils de 200 lbs.	36.00

Viandes fumées:

Jambon (fesse) 10 à 15 lbs.	25
Jambon (fesse) 16 à 20 lbs.	23
Jambon (fesse) 20 à 25 lbs.	23
Windsor Bacon.	30
Breakfast Bacon de 8 à 14 lbs	22
Cottage Rolls de 3 1-2 à 5 livres.	21
Picnic Ham.	19
Jambon dessossés cuits.	36

Volailles:

Poules et poulets de 1 1/2 à 2 1/2	35 à 85
------------------------------------	---------

Fèves et Pois:

Pois à soupe, garantis cuisants, le minot.	3.00
Fèves blanches No 1, le minot	3.00
"SPECIAL". Pois par 5 pches, le minot.	2.80

Lards:

Jeunes lards abattus de 80 à 200 lbs. de.	9 à 12
---	--------

Agneaux et Montons:

Agneaux abattus, de.	14 à 16
Montons abattus, de.	07 à 09

Sucre d'étable:

Pur, en pains de 3 à 10 lbs.	22 à 24
Sirop d'étable:	
Pur, en canistres de 1 gallon, de.	2.50 à 2.75

Cassonade:

No 1, sacs de 100 lbs.	10.25
No 2, sacs de 100 lbs.	10.15

Laine:

Bianche, cardé No 1.	60
Bianche, non lavée No 1.	30

Saumon:

De Gaspé, en conserve, caisse de 4 doz. Boîtes de 1 lb.	15.50
---	-------

Buets:

En conserve par les Révds Pères Trappistes.	
Sans sucre. Can. No 2, la doz.	1.80
Caisse de 2 doz.	8.55
Sans sucre. Can. No 10, la doz.	8.55
Caisse de 1-2 doz.	2.05
Avec sucre. Can. No 2, la doz.	2.05
Caisse de 2 doz.	2.05

Tabac:

En mains, paquets de 25 lbs.	
Golden Spanish.	22
Grand Havane.	20
Grand Rouge.	20
Petit Havane.	20
Beaver Brand.	21

LA GREVE A LONDRES

Londres, 20.—Bien que les patrons prétendent que la situation est meilleure à Londres, il n'y a pas de signes d'amélioration dans les autres ports du Royaume-Uni où les dockers maintiennent la grève.

Environ trois mille dockers ont travaillé dans le port de Londres, hier. Ceci représente un peu moins du cinquième du nombre habituel.

Le secrétaire Bevin, de l'union des dockers, affirme que le nombre des grévistes augmente partout et que plusieurs membres de la "Blue Union" lâchent cette dernière pour se rallier à la première.

Les membres de la "Blue Union" continuent de travailler sur les quais, mais sans grand enthousiasme. Ils sont à décharger actuellement les cargaisons de 32 vaisseaux, mais beaucoup plus que ce nombre sont forcés d'attendre.

Un autre gros vaisseau chargé de viandes, le Baroness, a accosté auprès de son frère, le Luqosa. La cargaison des deux navires n'a pas encore été touchée et le prix des viandes est à la hausse. Les importateurs disent qu'ils vont souffrir de cet état de choses, vu que les viandes gelées doivent être gardées à une température froide, ce qui leur fait perdre de la valeur. Seulement, 18 tonnes de bœuf de l'Amérique du Sud ont été mises sur le marché de Londres. Des bagarres se sont produites lors du transport des viandes des entrepôts aux marchés.

Entre temps, de nouvelles phases de développement. La Transportation Union a donné ordre à ses membres de refuser de transporter des marchandises sur les docks, ce d'on sortir. Quatre mille charretiers ont laissé le travail, hier après-midi, et on prétend que dix mille seront à pied aujourd'hui.

Des parasites sous formes de ver dans l'estomac et les intestins des enfants, sapent leur virilité et retardent leur développement physique. Ils tiennent l'enfant dans un état constant d'agitation et qui, s'il n'est soigné mettra sa vie en danger. On peut gagner beaucoup de souffrances, l'enfant et la mère, beaucoup d'anxiété, en employant un bon remède pour les vers, tel que les Miller's Worm Powders, qui sont la mort des vers.

PILULES MORO

les forces se doublent et se maintiennent.



M. VEZINA MORENCY, 40 Dow, Salem, Mass.

J'avais été très malade d'une pleurésie qui m'avait laissé si faible que tout danger pour ma vie n'était pas disparu. Il fallait me faire du sang rapidement et ramener mes forces. Rien n'y a mieux réussi que les Pilules Moro que j'ai employées après divers autres remèdes. Je me suis maintenant remis au travail et je me sens aussi bien que jamais. M. Vežina Morency, 40 Dow, Salem, Mass.

Quelle que soit la cause qui vous ait affaibli, nous pouvons vous assurer que les Pilules Moro vous procureront de nouvelles forces. Elles sont le tonique par excellence des hommes épuisés.

Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50 sous la boîte.

COMPAGNIE MEDICALE MORO, 274, St-Denis, Montréal.

RENO
THÉ NOIR

Des parasites sous formes de ver dans l'estomac et les intestins des enfants, sapent leur virilité et retardent leur développement physique. Ils tiennent l'enfant dans un état constant d'agitation et qui, s'il n'est soigné mettra sa vie en danger. On peut gagner beaucoup de souffrances, l'enfant et la mère, beaucoup d'anxiété, en employant un bon remède pour les vers, tel que les Miller's Worm Powders, qui sont la mort des vers.

La QUALITE sans RIVALE

J.-B. RENAUD & CIE INC.
QUEBEC

CONSERVEZ LES COUPONS-PRIME

Painkiller
EN HIVER

ARRÊTE LE FRISSON CASSE LES RHUMES ET AINSI EMPÊCHE LA BRONCHITE LA GRIPPE LA PNEUMONIE

LE PERRY DAVID PAINKILLER EST LE SEUL AUTHENTIQUE

L'ex-ministère Drury est pris à partie par le trésorier

Pertes d'argent, gaspillage, augmentation de dette. — L'ex-premier nie.

Le trésorier provincial révèle un déficit de \$24,000,000 par 4 ans.

Toronto, 20.— La situation financière de la province d'Ontario, telle que vue par le gouvernement actuel, a été décrite à la chambre des députés, hier après-midi, par l'hon. M. W. Price, trésorier provincial, qui a parlé pendant plus de deux heures. Dans son discours du budget, M. Price n'a fait mention d'aucune nouvelle taxe, disant que la province allait financer ses dépenses futures par une plus grande économie, par la réduction des prévisions budgétaires, par le contrôle sévère de tous ses revenus et de toutes ses dépenses afin que pas un seul dollar ne soit perdu.

Le trésorier a causé une sensation en disant que le déficit, pour l'année fiscale finissant le 31 octobre 1923, avait été de quinze millions de dollars et que les quatre années de l'administration Drury (Les Fermiers), représentaient à elles seules un déficit total de \$24,000,000. Des députés fermiers ont lancé plusieurs interruptions sous ce rapport et il est probable que quelques-uns de leurs orateurs défendent aujourd'hui le passé de leur parti alors qu'il s'agit de pouvoir.

M. Price a déclaré qu'une chose pire que le déficit même, avait été les pertes causées par l'incompétence et le manque de contrôle dans certains départements. «Dans plusieurs départements», dit-il, «on ne faisait aucune addition des revenus. Dans un département on s'est même servi de fibres de bureau pour servir l'argent. On a trouvé de l'argent et même des chèques dans des filières, plusieurs mois après leur présentation. Sur un emprunt de dix millions contracté à New-York au mois d'avril dernier, le paiement a été fait en argent canadien, et ces dix millions, à cause de la plus-value du dollar américain, auraient dû rapporter \$10,200,000. Or on ne trouve aucune trace des \$200,000. Le gouvernement a l'intention d'ouvrir une enquête sérieuse pour savoir où sont allés ces deux cent mille dollars. Les obligations furent vendues en bas du pair à New-York, mais ceci ne compte que pour une faible portion des \$200,000.»

«La dette totale de la province est de \$303,391,000, avec une augmentation de \$54,330,000 pour la dernière année fiscale.»

«En 1919, la dette totale était de \$27,000,000. Après déduction faite des obligations rapportant des intérêts, comme les pouvoirs d'eau, la dette nette de l'Ontario était de \$109,000,000 à la fin de 1923, contre \$15,000 en 1919.»

«Notre province n'a jamais eu de fonds d'amortissement, en dépit de nombreux articles de fond écrits au

M. DRURY PARLE

Toronto, 20.—«C'est un non sens absolu», a déclaré l'ancien premier ministre Drury au sujet des accusations portées contre son administration par le secrétaire-trésorier de la province, l'honorable M. Price, à la chambre, hier après-midi.

«Je ne peux voir comment on peut arriver à faire des déclarations aussi étonnantes et ridicules. Quand bien même toutes les dépenses capitales auraient été transportées dans les colonnes des dépenses courantes, on ne pourrait trouver de base pour asséoir une telle accusation.»

Il a prétendu aussi que le gouvernement actuel n'avait pas le droit de dire que l'ancien gouvernement avait perdu un quart de million de dollars sur le change au sujet de l'émission des bons du Trésor.

L'honorable Manning Doherty, interrogé au sujet de l'accusation portée par le trésorier provincial, a déclaré que le gouvernement Drury devait être tenu responsable du dernier déficit de quinze millions de dollars, a déclaré qu'il n'avait pas eu le temps d'étudier entièrement le discours de l'hon. M. Price, mais qu'il lui répondrait prochainement devant la chambre.

UNE GRANDE CHASSE FOIN! FOIN! FOIN!

Clinton, C. A., 20.—Une dernière grande chasse aux chevaux sauvages du district de Caribou va être organisée pour ce printemps. Chaque cowboy disponible y prendra part et les animaux capturés seront vendus à raison de cinq dollars par tête. Ceux qui ne le seront pas, seront abattus. Il y a actuellement dans ce district des milliers de chevaux sauvages qui résistent à travers de riches pâturages, induisant les animaux domestiques à s'en éloigner et causant des dégâts appréciables. Des hommes ont été désignés pour surveiller les allées et venues de ces bandes pour en estimer l'abridi le nombre approximatif afin d'avoir les hommes voulus quand le temps de les pourchasser sera arrivé. On espère faire disparaître de cette façon une nuisance qui se fait de plus en plus prononcée d'année en année, étant donné que depuis assez longtemps ces bandes sauvages n'ont pas été inquiétées et que les sujets se sont multipliés rapidement.

Toronto, 20.— Une édifice de 21 étages va être prochainement érigé en cette ville au coût approximatif de \$12,000,000. Une fois terminée, cette construction sera la plus haute de Toronto.

Aux cultivateurs des comtés avoisinants Québec, où la récolte est manquée.

Je vous prie de bien vouloir ne pas vous alarmer, car la récolte de foin est généralement bonne dans nos environs et si vous voulez prendre la peine de m'écrire, je vous donnerai des cotations et des prix, qui vous accommodent.

Je vends le foin directement de la grange du cultivateur d'ici au consommateur, conséquemment le plus vous vendez beaucoup meilleur marché qu'aucun. N'achetez pas sans me consulter et je vous donnerai satisfaction.

Ecrivez-moi sans retard et je vous donnerai les détails voulus sur les conditions et les conditions.

Nous vendons notre foin au prix de la tonne de 2000 lbs et les prix seront frais de transport payés à votre plus proche station de chemin de fer. Mentionnez toujours à quelle station vous exigez la livraison.

Ecrivez sans retard. Respectueusement à vous.

ARTHUR S. COMEAU,
Comm. de Foin.
Saint-Hyacinthe, Québec.

ASPIRIN

A moins que vous ne voyiez le nom "Bayer" sur les tablettes, vous n'avez pas d'Aspirin du tout



N'acceptez qu'un paquet intact de "Tablettes Bayer d'Aspirin" contenant des directions et des doses que des médecins ont mis 22 ans à préparer et qui ont été trouvées efficaces par des millions de personnes pour

Rhumes Mal de tête Rhumatisme
Mal de dents Névralgie Neuritis
Mal d'oreilles Lumbago Douleurs, Douleurs

Commodes boîtes "Bayer" de 12 tablettes—Aussi boîtes de 24 et de 100—chez les pharmaciens.

Aspirin est la marque de commerce (enregistrée au Canada) de la Manufacture Bayer de Monacœque de Salicylate. Bien qu'il soit bien connu qu'Aspirin signifie Manufacture Bayer, pour protéger le public contre les imitations, les Tablettes de la Compagnie Bayer ont été conçues de leur marque distinctive de couleurs, la "Croix Bayer".

Nous sommes maintenant en position de fournir --

L'ENERGIE ELECTRIQUE

Dans les paroisses du Bas du District de Montmagny,

POUR FINS D'INDUSTRIE, DE CHAUFFAGE OU DE CUISINE

A DES CONDITIONS EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUSES

Ecrivez-nous ou venez nous voir a nos Bureaux - - -

Notre ingénieur-électricien vous donnera gratuitement des conseils sur la meilleure manière de faire votre installation.

LA CORPORATION D'ENERGIE DE MONTMAGNY

64, rue du Dépôt, Montmagny, P. Q.

La Cie Electricque de Montmagny, La Cie Electricque de Bellechasse,
56, rue Saint-Jean-Baptiste ST-CHARLES, BELLECHASSE
MONTMAGNY, P. Q.

PAGE DE LA FAMILLE

LA CATALOGNE

Vous foulez, délicats, les beaux tapis persans, La natte de velours qu'on met sous la bergère, Les tapisseries tapageuses, les coloris éclatants, Et tout ce que fournit l'industrie étrangère.

Vous aimez l'ambusson aux plis amortissants, La natte de velours qu'on met sous la bergère, Les tapisseries tapageuses, les coloris éclatants, Et tout ce que fournit l'industrie étrangère.

Mais dans tout ce fouillis d'écarlates ou de chrome, Dont le maison du riche un jour s'accommoda Et qu'on voulait singier sous l'humble toit de chaume,

Je cherche, pauvre gueux sans bourse et sans dada, Un modeste tissu que la lessive embaume: La catalogne aux fils torçus du Canada.

Jules TREMBLAY.

Recettes précieuses

Pour la Ménagère

DIVERS USAGES DU SEL

Du sel appliqué avec un linge doux agit comme par enchantement pour faire disparaître les tâches d'œufs sur l'argenterie.

Saupoudrer du sel sur un tapis sale avant de le balayer, le fait paraître comme un neuf.

Pour tâches autres que celles du vin ou de l'encre, y jeter du sel et verser de l'eau bouillante jusqu'à disparition.

Pour empêcher un œuf de sortir de sa coquille fêlée, mettre du sel dans l'eau ou on le fait bouillir.

On se sert d'eau chaude salée pour régler les châssis de fenêtres pris par la glace dans leurs cadres.

Tremper dans l'eau froide salée, puis lavé au savon et à l'eau, les taches de sang disparaissent généralement.

Pour empêcher le saindoux de sauter hors de la poêle à frire, on y met du sel en premier lieu.

Pour battre dans les blancs d'œufs, il est bon qu'ils soient froids et qu'on y ajoute une pincée de sel.

Pour conserver les fleurs, en couper les tiges et les mettre dans l'eau d'un vase ou porte-verre à laquelle on a l'abord ajouté une pincée de sel.

Dans un vaisseau fermé, mettre une tasse de vinaigre additionné d'un bon morceau de sel; laisser, faire une demi-journée. Bien laver à l'eau chaude et au savon; le sédiment s'enlève facilement.

Pour laver une plaine, on plonge une poignée de coton absorbant dans l'eau nette contenant du sel de table. Ne pas frotter la partie affectée, mais à quelques pouces au-dessus de la blessure, presser le coton de façon à faire couler tout doucement un mince filet sur la partie à nettoyer.

Pour tuer les mauvaises herbes, les raser abondamment d'eau chaude; pour arracher l'herbe entre les riques appliquer du sel et laisser sécher une semaine.

Vinaigre et sel nettoient bouteilles usées, cruches, etc.

DE L'OR EN PALETTES

Les gants de chevreau neufs fendent souvent la première fois qu'on les essaie. Pour prévenir la chose, on les laisse entre les pieds d'un serviteur humide une heure environ avant de les porter. L'humidité fait distendre le cuir et il ne fêd pas.

Avoir soin de retourner ses matelas au moins une fois par semaine. Cela leur permet de porter également et en prolonge la durée.

On nettoie ses cuivres avec du poli à métal, puis on leur donne une couche d'huile de banane. Les cuivres restent neufs et brillants sans autre nettoyage.

Après avoir bien lavé carreaux et tapis, on les essuie avec un torchon tordu dans l'ammoniaque diluée, ce qui ravive la couleur des couvre-planchers les plus changés.

Les vieux rideaux de dentelle sont excellents pour polir les vitres, car ils ne jettent pas leur fil.

Ce qu'il y a de plus beau et de plus propre pour les toilettes de votre épouse c'est la toile cirée unie, blanche. On essuie les toilettes une fois par semaine, et comme rien n'y fait beaucoup là-dedans, la toile cirée dure indéfiniment.

On frotte de graisse les soudures des objets en fer-blanc neufs qu'on garde au chaud 24 heures. La rouille n'y prend pas.

Un lit de journaux sur le plancher avant de poser les tapis augmente leur durée et les fait paraître plus épaiss.

Quand il s'agit de nettoyer les angles des fenêtres, le meilleur objet pour cela est un pinceau ou une brosse. La chose ménage les doigts et emporte toute la poussière ou saleté. Un petit balai fait tout aussi bien l'affaire.

En faisant une pelote à épingle, au lieu d'y mettre du bran de scie ou du chiffon, la remplir de marc de café moulu (résidu du café après avoir bouilli). Epinglez et aiguillez ne rouilleront jamais dans cette pelote.

Après avoir lavé la peinture vernie (bois imité surtout) on trempe un linge dans l'huile de lin et on frotte partout, ce qui fait prendre un beau lustre, brunit légèrement la peinture et donne l'apparence d'une couche de vernis fraîche.

Les vers causent beaucoup de ravages chez les enfants. Ces parasites attaquent les parois délicates des intestins et si on ne les trouble pas dans leurs ravages viendront sensiblement à la perforer. Les Miller's Worm Powders n'extermineront pas seulement ces vers, mais elles serviront encore à réparer les dommages qu'ils auront causés.

Si la cheminée prend feu, y brûler sel ou soufre dans le foyer; jeter du sable par le haut.

Dans une garde-robe, battre le feu avec un balai et de l'eau.

Si le lit prend feu, pousser la matelas sur le plancher, et battre avec des balais mouillés.

Si les rideaux prennent feu, ne pas essayer de les descendre; ôter les objets proche et de se servir de balais mouillés pour éteindre les parties en feu quand elles tombent.

IL PENSAIT NE PLUS POUVOIR MARCHER.

"Fruit-a-tives" chassa le Rhumatisme.

Le Médicament à Base de Fruits est Merveilleux.

On croit le rhumatisme incurable. Les bonnes gens disent: "Si vous l'avez une fois, vous l'aurez le restant de votre vie."

Pourtant Monsieur Lorenzo Ledue, 3 rue Ottawa, Hull, Qué. fut débarrassé du rhumatisme par les "Fruit-a-tives".

Il déclare: "Je souffris pendant un an du rhumatisme et pendant cinq mois je dus garder le lit. Les médicaments et les remèdes ordinaires ne me firent aucun bien. Un jour, je vis l'annonce des "Fruit-a-tives" et combiné ce médicament était efficace. C'est ainsi que je décidai de faire l'essai. Immédiatement je ressentis un grand soulagement. Bientôt je pouvais marcher et peu après j'étais parfaitement remis sur pied."

50c la boîte, 6 pour \$2.50, boîte d'essai 25c. Chez les marchands de Fruit-a-tives Limitée, Ottawa, Ont. et Ogdensburg, N. Y.

Pas trop de millions!

Or le prince héritier du royaume de Danemark hérité de la femme impériatrice de Russie et à la reine d'Angleterre, impératrice des Indes, va épouser la petite-fille du bûcheron Booth.

A vrai dire, le prince est maigrement pourvu d'espèces sonnantes, tandis que la bergère possède un troupeau considérable de dollars.

Certains journaux, au grand mécontentement de la famille Booth, ont même fixé la dot à quatre millions. D'autres nous annoncent au contraire qu'il s'agit d'un mariage d'amour, et d'eau claire.

Alors le vieux G.-R. Booth ne devrais pas verser un sou de ses terres, reaux, lui qui s'est toujours fait un point d'honneur de ne pas renier ses origines fort modestes de seigneur de bois dans la forêt canadienne. Jusqu'à ces derniers années, il parcourait son usine dès le matin et il lui arrivait souvent de prendre l'outil de menuisier d'un ouvrier pour montrer à celui-ci comment il fallait s'en servir. En 1913, il reçut un madrier qui lui cassa la jambe. Mais il se remit promptement malgré ses 70 ans, car c'est un rude homme, le père Booth, et s'il désire un genre de vie, c'est celui qui lui ferait bien de ne pas expédier trop de millions canadiens au Danemark. L'Autorté.

Après avoir lavé la peinture vernie (bois imité surtout) on trempe un linge dans l'huile de lin et on frotte partout, ce qui fait prendre un beau lustre, brunit légèrement la peinture et donne l'apparence d'une couche de vernis fraîche.

Les vers causent beaucoup de ravages chez les enfants. Ces parasites attaquent les parois délicates des intestins et si on ne les trouble pas dans leurs ravages viendront sensiblement à la perforer. Les Miller's Worm Powders n'extermineront pas seulement ces vers, mais elles serviront encore à réparer les dommages qu'ils auront causés.

Si la cheminée prend feu, y brûler sel ou soufre dans le foyer; jeter du sable par le haut.

Dans une garde-robe, battre le feu avec un balai et de l'eau.

Si le lit prend feu, pousser la matelas sur le plancher, et battre avec des balais mouillés.

Si les rideaux prennent feu, ne pas essayer de les descendre; ôter les objets proche et de se servir de balais mouillés pour éteindre les parties en feu quand elles tombent.

Après avoir lavé la peinture vernie (bois imité surtout) on trempe un linge dans l'huile de lin et on frotte partout, ce qui fait prendre un beau lustre, brunit légèrement la peinture et donne l'apparence d'une couche de vernis fraîche.

Les vers causent beaucoup de ravages chez les enfants. Ces parasites attaquent les parois délicates des intestins et si on ne les trouble pas dans leurs ravages viendront sensiblement à la perforer. Les Miller's Worm Powders n'extermineront pas seulement ces vers, mais elles serviront encore à réparer les dommages qu'ils auront causés.

Si la cheminée prend feu, y brûler sel ou soufre dans le foyer; jeter du sable par le haut.

Dans une garde-robe, battre le feu avec un balai et de l'eau.

Si le lit prend feu, pousser la matelas sur le plancher, et battre avec des balais mouillés.

Si les rideaux prennent feu, ne pas essayer de les descendre; ôter les objets proche et de se servir de balais mouillés pour éteindre les parties en feu quand elles tombent.

Après avoir lavé la peinture vernie (bois imité surtout) on trempe un linge dans l'huile de lin et on frotte partout, ce qui fait prendre un beau lustre, brunit légèrement la peinture et donne l'apparence d'une couche de vernis fraîche.

Les vers causent beaucoup de ravages chez les enfants. Ces parasites attaquent les parois délicates des intestins et si on ne les trouble pas dans leurs ravages viendront sensiblement à la perforer. Les Miller's Worm Powders n'extermineront pas seulement ces vers, mais elles serviront encore à réparer les dommages qu'ils auront causés.

Si la cheminée prend feu, y brûler sel ou soufre dans le foyer; jeter du sable par le haut.

Dans une garde-robe, battre le feu avec un balai et de l'eau.

Si le lit prend feu, pousser la matelas sur le plancher, et battre avec des balais mouillés.

Si les rideaux prennent feu, ne pas essayer de les descendre; ôter les objets proche et de se servir de balais mouillés pour éteindre les parties en feu quand elles tombent.

Après avoir lavé la peinture vernie (bois imité surtout) on trempe un linge dans l'huile de lin et on frotte partout, ce qui fait prendre un beau lustre, brunit légèrement la peinture et donne l'apparence d'une couche de vernis fraîche.

Les vers causent beaucoup de ravages chez les enfants. Ces parasites attaquent les parois délicates des intestins et si on ne les trouble pas dans leurs ravages viendront sensiblement à la perforer. Les Miller's Worm Powders n'extermineront pas seulement ces vers, mais elles serviront encore à réparer les dommages qu'ils auront causés.

Si la cheminée prend feu, y brûler sel ou soufre dans le foyer; jeter du sable par le haut.

Dans une garde-robe, battre le feu avec un balai et de l'eau.

Si le lit prend feu, pousser la matelas sur le plancher, et battre avec des balais mouillés.

Si les rideaux prennent feu, ne pas essayer de les descendre; ôter les objets proche et de se servir de balais mouillés pour éteindre les parties en feu quand elles tombent.

Après avoir lavé la peinture vernie (bois imité surtout) on trempe un linge dans l'huile de lin et on frotte partout, ce qui fait prendre un beau lustre, brunit légèrement la peinture et donne l'apparence d'une couche de vernis fraîche.

Les vers causent beaucoup de ravages chez les enfants. Ces parasites attaquent les parois délicates des intestins et si on ne les trouble pas dans leurs ravages viendront sensiblement à la perforer. Les Miller's Worm Powders n'extermineront pas seulement ces vers, mais elles serviront encore à réparer les dommages qu'ils auront causés.

LE ROUET

Le rouet de chez-nous, tout près de l'escalier. Aux ronflements du feu mêlant sa voix serine; Les gens de la maison, n'ayant aucune peine. Partageaient son entrain surtout pendant janvier.

Grand'mère sans repos, filait le jour entier Chantant soit un refrain, soit une cantilène. Hélas! elle n'est plus la fileuse de laine Et le rouet n'est plus au cercle familial.

Chez le cultivateur le luxe s'est glissé: On ne veut plus porter ce beau gilet tissé; L'habitant aime mieux ce qui vient de la ville.

Heureux sont les foyers où tourne le rouet Et puisse la maman en montrer le secret Qui les fait marcher tous, à sa petite file.

J.-M.L.

LE BEL AGE

Le "Passe-Temps" vient d'entrer dans sa trentième année d'existence. C'est un bel âge pour un journal. Par le choix de sa musique et de sa matière à lire, c'est encore le plus attrayant, le plus recherché et le meilleur marché des journaux de musique.

Abonnement: Un an, Canada, \$2.50; États-Unis, \$3.00; Six mois, Canada, \$1.25; États-Unis, \$1.50. Un numéro, 10 sous.

Adresse: Le "Passe-Temps", 16 et 20 rue Craig est, Montréal.

DEUX RECETTES PRATIQUES

Sauce blanche pour les légumes ou les viandes

3/4 tasse Lait St-Charles de Borden.
1/2 tasse eau.
1 1/2 cuillerée à soupe beurre ou substitut.

1 1/2 cuillerée à soupe farine.
1/2 cuillerée à thé sel (petite).
Poivre ou paprika au goût.

Faites fondre le beurre dans une petite casserole; ajoutez-y en brassant, la farine mêlée au poivre et au sel, faites-en une pâte lisse, sans la chauffer. Puis, graduellement, versez-y le lait dilué, en battant, de préférence au fouet en broche, le liquide devant être épaissi chaque fois, avant d'en verser de nouveau. Laissez mijoter dix minutes. Cette sauce accompagne les asperges, les haricots, les pois, les choux de Bruxelles et les patates.

Mayonnaise sans œuf

3 cuillerées à soupe Lait St-Charles de Borden non dilué.
1/2 cuillerée à thé sel.
1/2 cuillerée à thé moutarde.
2 cuillerées à soupe vinaigre fort.

3/4 tasse huile à salade quelconque.
1/2 cuillerée à thé poivre.

Mêlez les ingrédients, ajoutez le lait et, graduellement, l'huile en battant avec un fouet à œufs, puis le vinaigre toujours en battant. S'empioie comme une mayonnaise ordinaire. On la verse dans un bocal qu'on couvre et où elle se conserve au frais indéfiniment. Quand elle épaissit, on y ajoute un peu de Lait St-Charles de Borden.

LE PORT DE ST-JEAN

Ottawa, 19.—Une députation de la ville de St-Jean, N.B., a rencontré l'hon. Dr H.-J. King, ministre des travaux publics, hier après-midi, pour le prier de venir à la fin de la semaine à bord du paquebot de St-Jean.

La compagnie du Pacifique Canadien était représentée dans cette délégation. Les délégués ont représenté que le manque d'équipement pour le chargement du grain causait un tort énorme à ce port, et qu'on demandait au gouvernement de considérer l'idée de construire des élévateurs modernes sur les quais pour le transfert du grain. Le ministre a répondu que le gouvernement ne demandait pas mieux que d'améliorer les conditions du port de St-Jean et qu'il allait étudier cette question sérieusement.

LES MEDECINS VOULAIENT L'OPERATION

Mme Quillon raconte comment le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham lui a évité l'opération.

Muskegon, Mich.—"Après avoir été traitée pendant 8 ou 9 ans par divers médecins, sans aucun soulagement, ils me dirent à la fin que je devrais subir une opération. J'avais entendu parler du Composé Végétal de Lydia E. Pinkham et vu ses réclames dans les différents journaux. Je résolus de voir quels effets il aurait sur moi, et avant d'avoir fini la quatrième bouteille, j'étais beaucoup mieux, la faiblesse et les douleurs graves que je ressentais dans les côtés disparurent. Je suis aujourd'hui beaucoup plus forte, je fais mon ouvrage, et de plus, je travaille dans une manufacture. Je prends encore le Composé Végétal et le louange à l'occasion." — Mme Nellie Quillon, 17 rue Morris, Muskegon, Mich.

LES FEMMES DEVIENNT OBSERVER ces symptômes qui sont un avertissement, tels que douleurs au bas-ventre et faiblesse, car ils indiquent quelque maladie féminine, et un emploi persistant et fidèle du Composé Végétal de Lydia E. Pinkham manque rarement son bon effet.

Je le proclamerai bien haut

C'EST à chaque un que vous voyez que Frank E. Johns, un commis-voyageur bien connu de Montréal, nous a écrit la lettre suivante:

"Je viens vous donner un témoignage qui n'a pas été sollicité. Jusqu'ici, j'avais un profond mépris pour tous les remèdes brevetés, en particulier pour les soi-disant traitements de Godelphim, a donné naissance à vingt-et-un porcellets bien vivants. M. Herriot prétend que c'est là un record pour les États-Unis et le Canada. Il regrette que cette chance ne lui soit pas arrivée alors que les prix de guerre prévalaient sur le marché aux porcs."

21 PETITS PORCS

Peterboro, Ont., 19.—Une truie Yorkshire enregistrée, propriété de George Herriot, fermier, demeurant près de Godelphim, a donné naissance à vingt-et-un porcellets bien vivants. M. Herriot prétend que c'est là un record pour les États-Unis et le Canada. Il regrette que cette chance ne lui soit pas arrivée alors que les prix de guerre prévalaient sur le marché aux porcs.

Montréal, 19.—M. J.-E. Carroll, messenger de banque, qui transportait \$1,200 et des chèques endossés, a été forcé par trois bandits, à la pointe du revolver, de monter dans une automobile où on le dévalisa pour ensuite l'abandonner au beau milieu d'une rue. C'est la deuxième fois qu'un pareil attentat se produit en cette ville depuis un semaine.

Je le proclamerai bien haut

C'EST à chaque un que vous voyez que Frank E. Johns, un commis-voyageur bien connu de Montréal, nous a écrit la lettre suivante:

"Je viens vous donner un témoignage qui n'a pas été sollicité. Jusqu'ici, j'avais un profond mépris pour tous les remèdes brevetés, en particulier pour les soi-disant traitements de Godelphim, a donné naissance à vingt-et-un porcellets bien vivants. M. Herriot prétend que c'est là un record pour les États-Unis et le Canada. Il regrette que cette chance ne lui soit pas arrivée alors que les prix de guerre prévalaient sur le marché aux porcs."

21 PETITS PORCS

Peterboro, Ont., 19.—Une truie Yorkshire enregistrée, propriété de George Herriot, fermier, demeurant près de Godelphim, a donné naissance à vingt-et-un porcellets bien vivants. M. Herriot prétend que c'est là un record pour les États-Unis et le Canada. Il regrette que cette chance ne lui soit pas arrivée alors que les prix de guerre prévalaient sur le marché aux porcs."

Je le proclamerai bien haut

C'EST à chaque un que vous voyez que Frank E. Johns, un commis-voyageur bien connu de Montréal, nous a écrit la lettre suivante:

"Je viens vous donner un témoignage qui n'a pas été sollicité. Jusqu'ici, j'avais un profond mépris pour tous les remèdes brevetés, en particulier pour les soi-disant traitements de Godelphim, a donné naissance à vingt-et-un porcellets bien vivants. M. Herriot prétend que c'est là un record pour les États-Unis et le Canada. Il regrette que cette chance ne lui soit pas arrivée alors que les prix de guerre prévalaient sur le marché aux porcs."

21 PETITS PORCS

Peterboro, Ont., 19.—Une truie Yorkshire enregistrée, propriété de George Herriot, fermier, demeurant près de Godelphim, a donné naissance à vingt-et-un porcellets bien vivants. M. Herriot prétend que c'est là un record pour les États-Unis et le Canada. Il regrette que cette chance ne lui soit pas arrivée alors que les prix de guerre prévalaient sur le marché aux porcs."

Je le proclamerai bien haut

C'EST à chaque un que vous voyez que Frank E. Johns, un commis-voyageur bien connu de Montréal, nous a écrit la lettre suivante:

"Je viens vous donner un témoignage qui n'a pas été sollicité. Jusqu'ici, j'avais un profond mépris pour tous les remèdes brevetés, en particulier pour les soi-disant traitements de Godelphim, a donné naissance à vingt-et-un porcellets bien vivants. M. Herriot prétend que c'est là un record pour les États-Unis et le Canada. Il regrette que cette chance ne lui soit pas arrivée alors que les prix de guerre prévalaient sur le marché aux porcs."

Um-m-m.
Des Biscuits et du lait

MCCORMICK'S JERSEY CREAM SODAS BISCUIITS

PLUS NOURRISSANTS QUE LE PAIN

MCCORMICK'S JERSEY CREAM SODA BISCUIITS

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Dividende trimestriel No 81

AVIS est, par les présentes, donné qu'un dividende de deux et un quart pour cent (2 1/4%), étant au taux de neuf pour cent (9%) l'an sur le capital versé de cette Institution, a été déclaré pour le trimestre finissant le 28 février 1924, et sera payable au bureau central de la Banque, à Montréal, ou à ses succursales, le ou après le 1er mars 1924, aux actionnaires enregistrés dans les livres le 15 février 1924.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,
LE VICE-PRESIDENT ET DIRECTEUR GENERAL,
Tancrede Bienvenu.

Montréal, le 1er février 1924.

LA PREVOYANCE

Compagnie d'Assurances

Contre le Vol.
Bris de Glaces
Accidents et Maladies
Garantie
Automobiles
Responsabilité patronale
Incendie

189, rue St-Jacques, Montréal
Téléphone 4310-11-12-13
J.-C. GAGNE, Directeur-Gérant.

JOS.-C. HEBERT, N. P., Agent, Montmagny, P. Q.

Pourquoi vous devez acheter un Poêle National dès maintenant

Faire la cuisine à l'électricité est un progrès aussi révolutionnaire que l'éclairage électrique. C'est ainsi que vous pouvez bénéficier à la fois, aux ennemis, à l'éclairage électrique de la chaudière, du pétrole ou du gaz?

Les femmes qui ont fait la cuisine à l'électricité ont les mêmes sentiments à l'égard des vieilles méthodes de cuisine. Elles ont horreur de la fumée, de l'odeur, du travail, de peu d'efficacité des méthodes qu'elles utilisaient autrefois. Elles se rendent compte de la commodité, du confort et du plaisir qu'on obtient par la cuisine faite à l'électricité.

Le Nouveau "National" vient maintenant à un plus haut niveau encore la cuisine par l'électricité. Le nouveau niveau atteint est autant supérieur aux anciens systèmes électriques que ceux-ci étaient supérieurs à la cuisine au gaz, au charbon ou au bois.

Ne vous privez pas plus longtemps des avantages que le Poêle National "National" vous assure. Venez vous rendre compte par vous-même de sa beauté et de ses merveilleuses améliorations.

Nous vendons à des prix exceptionnellement avantageux les poêles électriques, Fers à Repasser, Rôtissoires, Moulins à Laver, Moteurs de même que tous les Accessoires électriques.

La Cie Electricque de Montmagny

56, Rue St-Jean-Baptisté, Montmagny

ANEMIE, PALES COULEURS, DEBILITE GENERALE TRAITÉES AVEC SUCCES CHEZ LES FEMMES PAR LES PILULES ROUGES

Je souffrais fréquemment de maux de tête, de palpitations de coeur; j'étais nerveuse et sentais mes forces diminuer chaque jour. Je n'avais pourtant pas manqué de me traiter. Plusieurs remèdes que j'avais essayés ne m'avaient pas remis et il y avait des mois que cet état durait. J'ai pris des Pilules Rouges, qu'une amie me recommanda, et la santé m'est revenue. Mme Hyacinthe Ledue, 482, rue William, Montréal.

Chaque fois que j'ai eu recours aux Pilules Rouges elles m'ont toujours fait beaucoup de bien. Maintes fois elles ont relevé mes forces disparues, ont fortifié et calmé mes nerfs, activé ma digestion et rétabli ma santé chancelante. C'est de tout coeur que je les recommande aujourd'hui aux femmes anémiques. Mme Wilfrid Pelletier, 39, rue Prince, Salem, Mass.

C'est après avoir pris les Pilules Rouges pendant seulement deux mois que j'ai recouvré les forces qui m'étaient nécessaires. Je n'aurais jamais cru à un résultat si rapide, car j'étais excessivement faible et tout mon système se ressentait de ce manque de vigueur. J'avais souvent des maux de tête, des douleurs d'estomac dues à ma mauvaise digestion, et une foule de maux. Mme Lucien Laflamme, 104, rue Putnam, Manchester, N.-H.

J'étais chétive et faible; durant la journée je me sentais affaissée; j'avais d'abondantes transpirations. Différents remèdes que j'avais pris ne m'avaient fait aucun bien. En dernier lieu j'ai employé les Pilules Rouges et les forces me sont bientôt revenues. Mon rétablissement a été complet et permanent. Aujourd'hui je recommande les Pilules Rouges à toutes les femmes. Mme Vve William Biron, rue Robert, Artic, R.-I.

J'avais de fréquents maux de tête que j'attribuais au manque de sommeil; j'étais faible, nerveuse et je n'avais plus les capacités nécessaires pour m'occuper de mon ménage. J'avais employé plusieurs remèdes, mais sans obtenir de soulagement. Un jour, dans les journaux, j'ai lu ce que plusieurs femmes disaient avoir obtenu des Pilules Rouges et j'ai voulu, moi aussi, prendre ce remède. Quelques boîtes ont augmenté mes forces et, en peu de temps, j'étais remise. Mme Jos. Delisle, 56b, rue Irène, Montréal.

Je crois de mon devoir de recommander les Pilules Rouges à toutes les mères de famille, car je m'en sers beaucoup. J'ai plusieurs jeunes filles et sur le nombre il y en a toujours quelqu'une qui fait de l'anémie, de la nervosité, qui manque de sang. Quelques boîtes de Pilules Rouges réconfortent toujours. C'est le meilleur remède que je connaisse. Mme Jos. Beauregard, 479, rue Division, Fall River, Mass.

Les mères de famille font prendre à leurs fillettes les Pilules Rouges pour leur assurer une bonne formation.

Les femmes qui souffrent de maladies internes, d'anémie, etc., trouvent leur soulagement dans l'emploi des Pilules Rouges.

Celles qui craignent les accidents du retour de l'âge doivent recourir aux Pilules Rouges pour aider le sang à se bien placer et pour éviter les maladies les plus dangereuses.

CONSULTATIONS GRATUITES. Les médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine donnent des consultations gratuites à toutes les femmes qui viennent les voir ou qui leur écrivent.

Les Pilules Rouges sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Prix, 50 sous la boîte. Si quelqu'un ne pouvait les trouver dans sa localité, nous les lui enverrons sur réception du prix.

S. de CHESSIN.
(L'Echo de Paris)

COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, LIMITEE, 274, St-Denis, Montréal

DANS NOS PAROISSES

Suite de la 1re page.

L'ISLET

Le 12 février, a été célébré dans la chapelle des Enfants de Marie, le mariage de Mlle Gabrielle Bernier, avec M. George-Émile Perron, marchand de Saint-Jérôme, Chicoutimi.

SAINT-NEREE

En la résidence de M. Joseph Guillemette est décédée Mme Vve Edouard Théberge, née Eulalie Aubé, à l'âge de 81 ans.

Mesdames, Teignez tout Vêtement ou Draperie

Blouses Kimonos Draperies Jupes Robes Gingham Bas Manteaux Chandails Bas



Chaque paquet de 15 centimes de teinture "Diamond" contient des di-rectifs si simples, que n'importe quelle femme peut teindre les vieux vêtements, nœuds, paires, pour les remettre à neuf, même si elle n'a jamais tenté auparavant. Les pharmacies vendent toutes les couleurs.

Fermes Fédérales de Démonstration Culture des Choux de Siam

L'introduction de la culture des choux de Siam à St-Jules, Co. Beaucé, est l'une des suites du travail accompli sur la Ferme de Démonstration de cet endroit. En plus de l'application de la méthode de culture énoncée dans notre article précédent, les semis de choux de Siam furent faits sur petits billons, laissant 30 pouces entre les rangs et plus tard après l'éclaircissage, de 10 à 12 pouces entre les plants.

Table with 3 columns: Année, Rendement à l'acre, Coût par tonne. Rows for 1920, 1921, 1922, 1923.

St. Jules ont su reconnaître, car depuis l'établissement de la Ferme de Démonstration, la production des choux de Siam a augmenté dans les proportions suivantes:

Table with 3 columns: Année, Nombre de producteurs, Tonnes récoltées. Rows for 1920, 1921, 1922, 1923.

Pour aider ce développement, le département des Fermes Fédérales de Démonstration a organisé deux concours, l'un en 1922 et l'autre en 1923, qui ont eu un effet sensible tel qu'il peut être constaté dans le tableau précédent.

Mme Raoul Lavoie, a donné une magnifique réception, dimanche dernier, à l'occasion de la visite de Mme et Mlle Bruno, de Kamouraska. Plusieurs parties de whist furent jouées, lesquelles furent suivies d'un superbe réveillon.

Le passage à L'Islet, de Mme Arthur Talbot, de Québec, et Mme Joachim Fortin, de Chicoutimi, a donné lieu à une belle soirée à la résidence de M. et Mme Honoré Dionne.

Mme Evelyne et Marguerite Dion, étaient ici pour assister au mariage de Mlle Gabrielle Bernier.

Mlle Réné Cloutier, de Montmagny, est venue passer une semaine chez sa cousine, Mlle Hermance Cloutier.

M. Arthur Paquet et Mme J. Noël, de Québec, étaient, dimanche dernier, les hôtes de M. et Mme Edmond Leclerc.

M. et Mme J. Garneau, de Québec, ainsi que leur fille, étaient la semaine dernière, les hôtes de M. et Mme Arthur King.

Mme Adolphe Morin, de Québec, est en visite chez Mme Georges Caron.

Mme Fernand Fafard, qui est partie pour une promenade à Trois-Rivières, se rendra à Toronto, où elle sera l'hôte de sa sœur, Mlle Gaudin.

Mlle Laurette Chalifour est de retour d'une promenade de huit jours à Québec et à Montréal.

Mlle Yvonne Bélanger est à Québec depuis une quinzaine.

Mme Florent Fortin est depuis quelque temps, à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, l'hôte de sa fille, Mlle Albert Gauthier.

Mlle Gilberte Fafard est partie pour Lévis, où elle sera l'invitée de sa cousine, Mlle Rachel Fafard.

M. et Mme Joseph Breton sont de retour d'une promenade à Saint-Valère.

M. Joseph Bernier est allé la semaine dernière, à Saint-Lazare.

par M. Gérard Gaudreau, 5ème prix, un porte-bonnet offert par M. Henri Boulet, gagné par M. Alfred Talbot 6ème prix, une paire de bracelets pour homme, offert par Mlle Adèle Proulx, 7ème prix, une boîte de poudre à toilette offerte par M. Alfred Talbot, gagné par Mlle Ida Boulet, M. Hector Boulet mérite le prix de consolation.

L'on fit du chant et la musique et l'on s'amusa ferme jusqu'à une heure assez avancée. C'est avec regret que l'on se retira en remerciant M. et Mme Fontaine pour leur cordiale réception.

Telle une grippe dans la gorge.— Pour une maladie qui n'est pas mortelle, il n'y en a probablement pas qui cause plus de souffrances que l'asthme. Le sommeil est impossible, le patient épuisé, et finalement quoique l'attaque passe, il est toujours dans la crainte qu'elle revienne. Le Remède pour l'asthme du Dr Kellogg est un spécifique merveilleux. Il soulage immédiatement ces milliers peuvent pour donner une dernière marque d'estime à la défunte.

NOUVEAU TARIF

Montréal, 20.—A partir d'aujourd'hui les taux de câbligrammes par l'Angleterre et l'Irlande offerts par la compagnie de télégraphie du chemin de fer National du Canada seront les plus bas jamais mis en vigueur. Ces taux s'appliquent à toute cette partie du Canada située à l'est de la frontière du Manitoba et seront de nature à représenter une grosse économie pour le public. Cette réduction de taux a été annoncée hier après-midi par M. Charles E. Davies, gérant-général intermédiaire des télégraphes du Canadian National.

Le nouveau tarif sera maintenant de 18 sous par mot pour le service rapide et de 8 sous par mot pour le service plus lent, ce qui représente une diminution de 7 sous par mot dans le premier cas et de 2 sous par mot dans le second.

En plus d'offrir ces taux excessivement bas, la compagnie de télégraphie, Canadian National, donne un service rapide et secret, "O'ce" l'attention de la compagnie de télégraphie Canadian National, dit M. Davies, en annonçant le nouveau tarif, "de donner à ses clients le maximum de service pour le minimum de prix."

Les cors sont des croissances douloureuses. Le Holloway's Corn Remover les enlève.

Advertisement for 'Pour le Foie' (Liver) medicine, mentioning 'Hémogénol' and 'Faguet'.

Advertisement for 'EXIGEZ soit la PILULE, le VIN ou l'EXTRAIT HEMOGENOL' from Pharmacie du Dr Gagnon.

INCENDIE A CHICOUTIMI. Chicoutimi, 18.—L'édifice Paradis et Tremblay, sur la rue Racine, a été détruit par le feu dimanche matin. L'incendie a pris naissance dans le logement de M. Florido Tremblay, au 3ème étage, vers 4 heures, a.m. Un vieillard de 64 ans, M. Adolphe Beaulieu, qui demeurait chez son gendre, M. Tremblay, a été trouvé à moitié asphyxié et gravement brûlé. Il a succombé dans l'après-midi. Plusieurs locataires et marchands occupaient cet immeuble. Les dommages sont d'environ \$30,000.

UNE COLLISION. Vancouver, 18.—Un tramway, samedi après-midi, a frappé un vaste "touring-car", transportant neuf personnes. Comme résultat une femme a eu les deux jambes coupées, et deux autres femmes et un homme ont été gravement blessés. La première victime est morte presque sur le coup. La machine a été frappée juste au centre et transportée par le wagon à 175 pieds plus loin environ. Les passagers se rendaient à une partie de football.

POUR LES CANADIENS-FRANCAIS DE L'ONTARIO

La généreuse souscription de Mgr F. X. Ross, évêque de Gaspé, "Aidez-nous pour qu'on nous aide."—M. Ross a obtenu le résultat d'une quête au profit de St-Stanislas.—Le couvent de Nominungue.

MGR ROSS.—Nous publions aujourd'hui la souscription de l'évêché de Gaspé, grâce à la générosité de son chef spirituel, Mgr F. X. Ross, la somme rondelette de \$106.33. Le dévoué évêque y joint ces quelques mots: "La pauvre diocèse de Gaspé, qui se saigne actuellement pour l'organisation de ses œuvres, notamment pour la fondation d'un Séminaire diocésain, ne peut pas offrir à l'œuvre des écoles d'Ontario le montant que son évêché voudrait bien y consacrer. Agréer toutefois cette obole comme appui moral du diocèse la plus ORIENTAL de la Province de Québec."

MGR ROSS.—Nous publions aujourd'hui la souscription de l'évêché de Gaspé, grâce à la générosité de son chef spirituel, Mgr F. X. Ross, la somme rondelette de \$106.33. Le dévoué évêque y joint ces quelques mots: "La pauvre diocèse de Gaspé, qui se saigne actuellement pour l'organisation de ses œuvres, notamment pour la fondation d'un Séminaire diocésain, ne peut pas offrir à l'œuvre des écoles d'Ontario le montant que son évêché voudrait bien y consacrer. Agréer toutefois cette obole comme appui moral du diocèse la plus ORIENTAL de la Province de Québec."

Paris, 18.—Une dépêche de Moscou au "Journal" mande qu'un incendie mystérieux a détruit la maison où le Tsar fut assassiné.

Le 12 février, a été célébré dans la chapelle des Enfants de Marie, le mariage de Mlle Gabrielle Bernier, avec M. George-Émile Perron, marchand de Saint-Jérôme, Chicoutimi.

Le 12 février, a été célébré dans la chapelle des Enfants de Marie, le mariage de Mlle Gabrielle Bernier, avec M. George-Émile Perron, marchand de Saint-Jérôme, Chicoutimi.

Advertisement for 'Le Bon Vieux PEG TOP 5c' with a large illustration of the product.

Edouard Frellier et Alfred Daquais seront pendus le 16 mai.

Montréal, 16.—Edouard Frellier et Alfred Dagenais ont été trouvés coupables du meurtre de Mme Arthur Bergeron, hier, aux Assises Criminelles, et ont été condamnés à être pendus le 15 mai prochain.

Paris, 18.—Une dépêche de Moscou au "Journal" mande qu'un incendie mystérieux a détruit la maison où le Tsar fut assassiné.

Le 12 février, a été célébré dans la chapelle des Enfants de Marie, le mariage de Mlle Gabrielle Bernier, avec M. George-Émile Perron, marchand de Saint-Jérôme, Chicoutimi.

Le 12 février, a été célébré dans la chapelle des Enfants de Marie, le mariage de Mlle Gabrielle Bernier, avec M. George-Émile Perron, marchand de Saint-Jérôme, Chicoutimi.

Montréal, 16.—Edouard Frellier et Alfred Dagenais ont été trouvés coupables du meurtre de Mme Arthur Bergeron, hier, aux Assises Criminelles, et ont été condamnés à être pendus le 15 mai prochain.

Montréal, 16.—Edouard Frellier et Alfred Dagenais ont été trouvés coupables du meurtre de Mme Arthur Bergeron, hier, aux Assises Criminelles, et ont été condamnés à être pendus le 15 mai prochain.

Montréal, 16.—Edouard Frellier et Alfred Dagenais ont été trouvés coupables du meurtre de Mme Arthur Bergeron, hier, aux Assises Criminelles, et ont été condamnés à être pendus le 15 mai prochain.

Montréal, 16.—Edouard Frellier et Alfred Dagenais ont été trouvés coupables du meurtre de Mme Arthur Bergeron, hier, aux Assises Criminelles, et ont été condamnés à être pendus le 15 mai prochain.

Montréal, 16.—Edouard Frellier et Alfred Dagenais ont été trouvés coupables du meurtre de Mme Arthur Bergeron, hier, aux Assises Criminelles, et ont été condamnés à être pendus le 15 mai prochain.

ST-POL DU BUTON

Baptêmes.—M. et Mme Delphis Gaudreau, née Angéline Létourneau, font part à leurs parents et amis de la naissance d'un fils, baptisé le 12 février, par M. et Mme Edgar Mercier, Parrain et marraine, M. et Mme Adéard Fontaine, cousins de l'enfant.

Boucharde, font part à leurs parents et amis de la naissance d'un fils, baptisé le 13 du courant sous les noms de Joseph, Ovide, Camille, Parrain, M. Ovide Boulet, marraine Mme Vve Nap. Picard, cousin et cousine de l'enfant. Porteuse, Mme Elzab Blais.

Le 15 a été baptisé un enfant de M. et Mme Lucien Boulet, née Maria Gosselin.

Parrain et marraine, M. et Mme Amédée Blais, oncle et tante de l'enfant.

Mme Nap. Boucher, de Témiscouata, est venue présenter ses compliments à Mme Albert Boulet.

M. J. P. Létourneau est revenu d'un voyage d'affaires à Montréal.

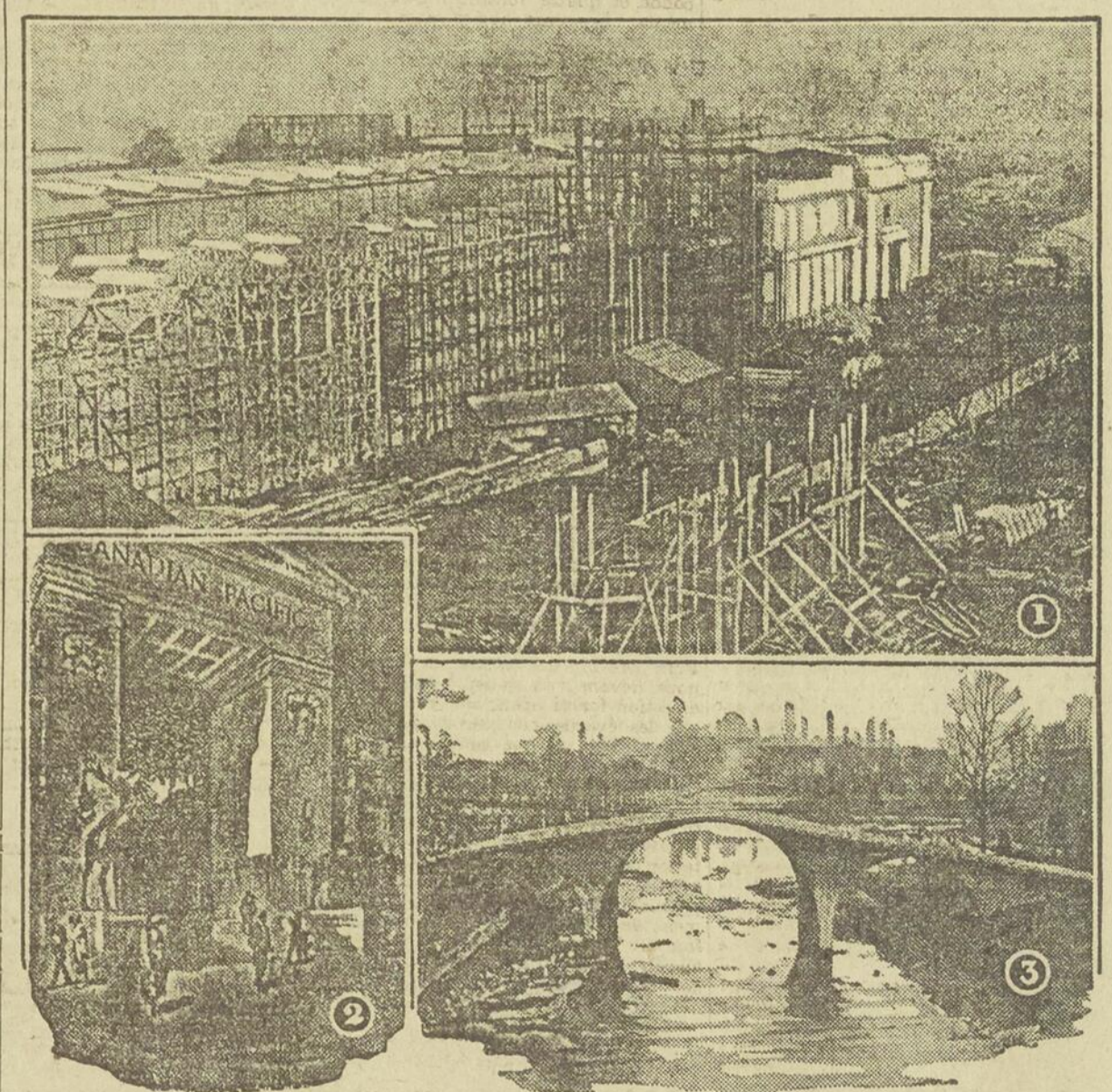
JOYEUSE SOIREE

Dimanche, le 17, M. et Mme Adéard Fontaine réunissaient sous leur toit hospitalier un joyeux groupe pour une partie de Euchère. La partie de cartes fut très animée et l'on se disputa chaleureusement les jolis prix.

M. Joseph Bissonnette a bien failli se faire tuer, samedi dernier, par une ruade de son cheval, qui le blessa assez gravement au visage.

Nous leur souhaitons à tous deux une prompte guérison.

Le Canada à l'Exposition Impériale



(1) Le pavillon du Canada actuellement en construction. (2) L'entrée du pavillon du Pacifique Canadien. (3) Pont traversant une lagune sur le terrain de l'Exposition.

Le Canada à l'Exposition Impériale

Le Canada à l'Exposition Impériale. Les illustrations que nous reproduisons ici témoignent à l'aise de l'original et d'un bison de bronze massif, les deux plus grands mammifères du continent américain. Il renfermera des échantillons des produits naturels du Canada, ainsi que des spécimens multiples de la faune du pays; on y verra aussi des dioramas artistiquement peints, des vues photographiques illustrant les plus beaux sites desservis par les lignes maritimes et ferroviaires de la Compagnie, des vues colorées sur verre, etc. A toutes les expositions auxquelles il a participé, le Pacifique Canadien a su présenter des étands qui ont suscité l'admiration générale et l'on s'attend à ce qu'à Londres, il dépasse en magnificence tout ce qu'il a fait jusqu'à aujourd'hui.

Les pavillons canadiens feront voir avec avantage au public qui visitera l'Exposition Impériale, les produits du sol et de l'industrie du Canada et donneront une excellente idée des opportunités que notre pays offre à l'immigrant et surtout au colon.

Le Canada à l'Exposition Impériale

Le Canada à l'Exposition Impériale. Les illustrations que nous reproduisons ici témoignent à l'aise de l'original et d'un bison de bronze massif, les deux plus grands mammifères du continent américain. Il renfermera des échantillons des produits naturels du Canada, ainsi que des spécimens multiples de la faune du pays; on y verra aussi des dioramas artistiquement peints, des vues photographiques illustrant les plus beaux sites desservis par les lignes maritimes et ferroviaires de la Compagnie, des vues colorées sur verre, etc. A toutes les expositions auxquelles il a participé, le Pacifique Canadien a su présenter des étands qui ont suscité l'admiration générale et l'on s'attend à ce qu'à Londres, il dépasse en magnificence tout ce qu'il a fait jusqu'à aujourd'hui.

Les pavillons canadiens feront voir avec avantage au public qui visitera l'Exposition Impériale, les produits du sol et de l'industrie du Canada et donneront une excellente idée des opportunités que notre pays offre à l'immigrant et surtout au colon.

Advertisement for 'Pas un défaut' and 'Crème Orientale' by F. T. Hopkins & Sons.

Advertisement for Ford cars, trucks, and tractors, featuring the Ford logo and 'Service partout à bas prix'.

Chronique Locale

M. Yvan J. West, représentant de la Maison T. J. Moore de Québec, était de passage en notre ville, vendredi dernier.

M. Donat Demers, N.P., de Rimouski, était en visite chez des amis, dimanche dernier.

Mme Vve Ernest Bernier s'est rendue à Saint-Pierre, la semaine dernière, à l'occasion des funérailles de son beau-frère, M. Octave Fiset.

Mlle Rénée Cloutier passe quelques jours à l'Islet, chez sa cousine, Mlle Hermance Cloutier.

DOIT ETRE ENCOURAGE

De nos jours, l'attitude d'une femme pour le tabac—en ce qui concerne les hommes de la maison—est un encouragement plus qu'une opposition, parce qu'elle réalise que les hommes ont un meilleur caractère quand ils fument.

Mlle Germaine Bernier, du Cap Saint-Ignace, était en visite chez sa sœur, Mme Rosaire Caron, au commencement de la semaine.

Mmes Arcadius et Emile Gagné, ainsi que Mme Eugène Pelletier et ses enfants, de Saint-Pierre, sont venus rendre visite à Mme Alfred Doyer, le 19 courant.

Mmes Georges Blais et Arthur Coulombe sont allés, jeudi dernier, à Saint-Pierre, assister aux obsèques de leur cousin, M. Octave Fiset.

M. Maurice Rousseau, C. R., est allé à Ottawa, mercredi, plaider en l'honneur du Suprême dans la cause de Léon d'Amours vs la Ville de Trois-Pistoles.

M. l'abbé L. Chabot est allé visiter des parents à Québec, au commencement de la semaine.

M. G. Roméo Pérusse, gérant de la Banque Provinciale, de Rivière-du-Loup Station, était, dimanche, en visite chez M. Paul Carignan.

M. Adjour Lacombe, de Saint-Pierre, était de passage en notre ville, lundi.

M. Adjour Lecompte, de Saint-Pierre, était de passage en notre ville, lundi.

M. l'abbé J. V. Boucher s'est rendu à l'Islet, la semaine dernière, voir sa mère, dont l'état de santé laisse à désirer.

M. l'abbé J. V. Boucher s'est rendu à l'Islet, la semaine dernière, voir sa mère, dont l'état de santé laisse à désirer.

M. et Mme Albert Thibault et Mme Mathias Lésiois sont allés à Saint-Pierre, jeudi dernier, assister au service de M. Octave Fiset, leur cousin.

M. Georges Blais a passé la semaine dernière à Saint-Euphrasie, pour affaires.

Mme H. Martin et sa fille, Lorraine, de Yarmouth, N. S., sont en visite chez M. Chs. N. Lebel et autres parents.

M. Valère Brochu, du Cap-Saint-Ignace, était de passage en notre ville.

M. Prosper Lord et Mlle Lamarre, de l'Islet, étaient en visite chez Mme Arthur Coulombe, mercredi dernier.

Mlle Marie Rose Blais passe quelques semaines à Montréal, chez sa sœur, Mme Arsène Bélanger.

M. Eudore Bernier, du Cap Saint-Ignace, vient d'être nommé organisateur des Artisans Canadiens-Français.

M. l'abbé Aristide Blais est actuellement à la Grosse-Île où il remplace M. le Curé Hercule Nicole, qui est allé passer quelque temps à Glover, Vermont, chez son frère, M. Lucien Nicole.

Mlle Aglaé Deslauriers est revenue parmi nous, après avoir passé deux mois, chez sa nièce, Mme M. J. Tremblay.

M. Julien Bernier, du Cap Saint-Ignace, était en notre ville, mardi.

M. Alexandre Chouard, avocat, est allé à Ottawa, au commencement de la semaine, plaider devant la Cour Suprême, dans la cause de Morin vs Walter.

Malades.—De ce temps-ci nous avons plusieurs malades sous traitement à l'Hôtel-Dieu de Québec, entr'autres, Mmes Philippe Nicole, Joseph Picard, Wilfrid Gosselin, du Parc, M. Aimé Boulet, etc.

A tous ces malades, nous souhaitons un prompt rétablissement.

M. Armand Tremblay, de Saint-Joseph d'Alma, était en visite chez son beau-frère, M. Jos. P. Fortin, la semaine dernière.

VENTE DE SURPLUS DE STOCK
Voici de véritables bas prix.
Serge, 40 pouces de largeur, tout laine, couleurs: sauge, brune, verte, etc. \$1.25, réduite à \$0.70, chez
GEO. E. FOURNIER,
rue du Dépôt,
Montmagny.

Mlle Augustine Lacombe est allée passer quelques jours à l'Islet, chez ses tantes, Mmes Léon et Henri Laberge.

Remerciements.—M. Magloire Coulombe remercie bien sincèrement par la voix de notre journal, toutes les personnes qui leur ont témoigné des sympathies à l'occasion de la mort de son épouse, soit par offrandes de bouquets spirituels, cartes de condoléances, visites, ou assistance aux funérailles.

La Société d'Agriculture du Comté de Montmagny a tenu, pour la neuvième fois, son Exposition Annuelle de Grains de Semence, vendredi de la semaine dernière, le 15 du courant, à la Salle Publique.

Les exhibits étaient en plus grand nombre et surtout de qualité supérieure aussi les juges, MM. Joseph Couture et A. Cauchon n'ont-ils pas ménagé aux exposants leurs félicitations.

Mgr le Curé Alfred Paré et M. Aimé M. Déchène, M.P., se rendirent visiter les exhibits et adressèrent quelques mots d'encouragement et de bons conseils aux exposants et aux nombreux cultivateurs, qui étaient venus assister à cette fête agricole.

Nous publions dans une autre colonne la liste des prix et des heureux gagnants.

M. et Mme Anthony Walsh sont allés passer quelques jours à Notre-Dame du Rosaire, chez M. Charles Mignault et autres parents.

Joute de souret.—Dimanche dernier le club "Montmagny", dans son Aréna, battit le Vermont de Québec par un score de 11 à 1.

Une deuxième joute entre ces deux clubs aura lieu le 2 mars, à Montmagny et une coupe sera donnée au club qui aura compté le plus de points dans les deux rencontres.

Mlle E. René de Cotret et M. Denis René de Cotret, du Lac Mégantic, sont en promenade pour quelques semaines, chez leur beau-frère, M. Geo. E. Fournier.

Le pionnier du progrès

Il y a actuellement trente-deux ans que le Thé renommé "SALADA" fut inventé en vertu d'un encouragement en argent par le gouvernement fédéral. Le pionnier au Canada des paquets métalliques. La saveur et la pureté du Thé "SALADA" gagnèrent immédiatement une grande popularité, qui s'accroît de jour en jour. Il a toujours été un peu différent des autres thé ordinaires et aussi un peu meilleur.

Vous trouvez la culture plus payante, la ferme plus attrayante? Plus besoin de porter votre eau, de scier votre bois et de tourner votre sépulture à la main. L'appareil Lumière, Eau et Force Caron en faisant pour vous tout cela et en vous faisant le service de l'électricité par un seul système d'égouttage, vous épargnera fatigue, temps, argent. Médaille d'or à l'Exposition provinciale de Québec.—Se paie par petits versements mensuels si on le désire.—Description illustrée et tous renseignements sur demande.

CARON & FRÈRES (Inc.)
233, rue Bleury
Montréal.

Mme Magloire Coulombe

Lundi, le 18 février, à 9 heures, ont eu lieu au milieu d'un grand concours de parents et d'amis les funérailles de Mme Magloire Coulombe, née Imelda Boulet, décédée le 16 à l'âge de 28 ans.

Après avoir courtoisement souffert pendant plus d'un mois, elle fut prête à accepter le grand sacrifice que le bon Dieu lui demandait, que le bon Maître, qu'elle aimait tant icibas, daigne la recevoir au séjour de l'éternelle paix.

M. l'abbé Boucher fit la levée du corps et Mgr A. Paré chanta le service assisté de MM. les vicaires J. V. Boucher et L. Chabot, diacre et sous-diacre. Le choeur de chant de la paroisse rendit la messe des morts accompagnée de la Sainte Famille.

Quatre Dames de la Sainte Famille tenaient les coins du poêle, mesdames Amédée Blanchette, Noël Boulet, Thimothée Gaumont, et Eugène Proulx.

Conduisant le deuil: M. Magloire Coulombe, époux de la défunte, ses fils, MM. Isidore et Edgar Coulombe, son père M. Octave Boulet, ses frères MM. D. et J. Boulet, ses beaux-frères MM. Séraphin et Arthur Coulombe, Chs. Minville, Jos. Coulombe, Nazaire et Cléophas Coulombe, Napoléon Boulet, ses oncles MM. Philémon, Alphonse et Adélaïde Boulet, Cléophas Gendron, ses neveux MM. Ernest Gagné, Gérard Minville, Gérard Boulet, Rosaire Coulombe, ses cousins MM. Étienne, Arthur, Edmond, Coulombe, François Boulet, fils, et Amédée Langlois.

On remarqua aussi MM. Eugène Proulx, Emile Ladurantaie, Joseph Cloutier, Ernest Morin, Ad. Caron, Diogène Laberge, Frs. Boulet, Alex. Proulx, Noël Guillemette, Alb. Coriveau, Aug. Bouchard, Albert Thibault, Jos. Montminy et autres.

Les funérailles eurent sous la direction de M. J.-Emile Dubé.

Nos sincères sympathies aux familles en deuil.

Nous tenons ci-dessous la liste des offrandes déposées sur cette tombe:
Bouquets spirituels.—Mme Magloire Coulombe, MM. Octave Boulet, Donat Boulet, Joseph Boulet, M. et Mme Charles Minville, les familles Séraphin Coulombe, Arthur Coulombe, Joseph Coulombe, Cléophas Coulombe, M. et Mme Nazaire Coulombe, Arthur Boulet, Amédée Langlois, Amédée Blanchet, Edmond Coulombe, Victor Coulombe, Romuald Boulet, Ernest Gaumont, Wilfrid Boulet, Emile Gendron, Napoléon Boulet, M. William Mason, M. et Mme Alexander Chabot, Eugène Proulx, Diogène Laberge, Philias Labonté.

Cartes de sympathies.—M. et Mme François Boulet, Philémon Boulet, Noël Boulet, Alfred Leclerc, Albert Godin, Thomas Lacombe, Cléophas Boulet, J. E. Dubé, André Leclerc, Johnny Robin, Hubert Coulombe, Ernest Dekouray, M. Arthur Boulet, Albert Coriveau, Amédée Langlois, Emilien Masson, Ernest Gagné, Mlle Acton Boulet, Mme Vve Thomas Minville, M. et Mme Ernest Morin, Albert Boulet, Marius Normand, Médéric Gaudreau, Narcisse Mathurin, Emile Boulet.

COUR SUPERIEURE

Le terme de la Cour Supérieure pour le mois de février est commencé depuis mercredi matin. L'Honorable juge D'Auteuil préside le terme. Un grand nombre de causes sont inscrites et doivent s'instruire durant le présent terme.

Après la Cour de Pratique, mercredi matin, M. le juge D'Auteuil a entendu une cause de Albert Bouffard, de Saint-Marcel, contre la Corporation du Canton Arago. Le demandeur réclame de la défenderesse une somme de \$125.00 à titre de dommages, du fait que son cheval s'est cassé une patte dans un ponceau du chemin sous le contrôle de la corporation défenderesse. Plusieurs témoins ont été entendus et ont prouvé qu'un trou existait dans ce ponceau et pouvait être dangereux. Le demandeur a établi que l'accident avait eu lieu à cet endroit.

La défenderesse prétend que les chemins étaient en bon état et très bien entretenus; que le défendeur n'était pas en état de pouvoir conduire ses chevaux et éviter l'accident. Lors de l'audition l'Honorable juge D'Auteuil a déclaré qu'il était satisfait de la preuve faite à savoir que l'accident était arrivé au ponceau où il y avait un trou, dans le chemin. La cause a été prise en délibéré.

MM. Rousseau, Chouinard & Laflamme occupent pour le demandeur et MM. Gagné & Gagné pour la corporation défenderesse.

Décision importante de la Santé Publique

Le Bulletin 360 du Département de la Santé Publique fait connaître le résultat de l'analyse de 150 différentes sortes de Poudre à Pâte fabriquées au Canada.

Sur les 150, quatre seulement furent trouvées absolument saines, hygiéniques, à base de phosphate pur, et ne contenant pas d'alun.

Une seule de ces poudres La Poudre "PURITAS" est abriquée dans la Province de Québec.

La Compagnie Puritas Limitée de Québec a raison d'être fière de ce témoignage qui ajoute à la valeur du "Grand Prix" remporté sur tous les concurrents, lors de la dernière Exposition Provinciale à Québec.

Les Produits Puritas sont maintenant en vente dans notre ville.

Notre aîné, M. J. C. Hébert, Notaire, a célébré, mercredi, son 43e anniversaire de naissance.

M. Gabriel Cloutier, de Saint-Pierre, était chez sa mère, Mme Alfred Doyer, lundi et mardi.

Une occasion unique de vous procurer une jolie robe à un coût insignifiant. 10 robes différents modèles et couleurs. Qualités jusqu'à \$17.50 pour \$9.98.

Geo. E. FOURNIER,
Rue du Dépôt, Montmagny

M. et Mme Chs. A. Paquet, et leur fille Jeanne, sont allés à Québec, mardi dernier. Ils ont assisté, au couvent de Sillery, à la prise d'habit de leur fille, Alice.

Mme Vve Louis Doyer passe quelques semaines à Québec, chez ses fils, M. L. Amédée Doyer, et chez son frère, M. Didier Catellier.

Nos sympathies à Mme Xavier Nicole, qui a eu la douleur de perdre sa sœur, Mlle Hermance Grandmond, décédée à Champlain, le 5 du courant.

Lundi, à 8 heures, a été chanté le service anniversaire de feu M. Phydime Cloutier.

Nos félicitations à notre concitoyen, M. Charles Eugène Létoirneau, grand constable, qui a été chargé de défendre les couleurs du Chemin de Fer National, dans le Derby de Chiens, qui sera disputé à Québec, à la fin de cette semaine, lors du Grand Carnaval. M. Létoirneau sera assisté dans sa tâche par Jack Dooley.

On considère l'équipe du C. N. R. comme l'une des meilleures.

Son conducteur a acquis sa première expérience au Klondike en 1896, lors de la grande course au pays de l'or.

Les chercheurs d'or n'avaient pratiquement pas d'autres sports à s'offrir au Klondike que celui de la course de chiens et c'était devenu en peu de temps leur amusement favori.

M. Létoirneau devint un fameux conducteur et depuis son retour à Montmagny en 1900 il n'a cessé d'élever des chiens de courses.

Son équipe est composée de bêtes superbes et des connaissances croient qu'il finira "dans l'argent".

DENTELLES & BRODERIES

Une occasion unique. Profitez-en pour acheter vos garnitures de lingerie, dentelles, valenciennes, 3 vgs pour 10c. Dentelles torchon, 2 vgs pour 5c. Broderie, 10 vgs pour 35c, etc., etc.

Geo. FOURNIER,
Montmagny.

M. Paul-Emile Bernier est allé à Québec, mardi.

Mlle Gabrielle Mercier est revenue d'un voyage de quelques jours à Québec, chez des parents et amies.

Croquettes aux œufs.—Faire une sauce béchamelle au lait, très épaisse, y ajouter des œufs durs coupés en petits morceaux, blancs et jaunes; étendre ce mélange dans un plat creux, l'y laisser refroidir. Quand le tout est bien froid, le couper avec une fourchette et en former des croquettes allongées, minces que l'on passera à l'œuf battu puis à la chapelure. Faire frire doré sans laisser brunir. Pour quatre personnes, il faut compter un demi-litre de sauce et deux œufs durs.

CHEZ LES RUTHENES

L'une des régions les plus étonnantes et les moins connues de l'Europe est assurément cette Russie subcarpathique qui, allongée à l'extrémité orientale de la République, pénètre comme un coin entre la Roumanie et la Pologne.

C'est une région peuplée par d'authentiques Russes, les Ruthènes, ou, pour leur garder le nom qu'ils se donnent, les Russins, qui ont été détachés politiquement de la masse nationale russe depuis dix siècles. Si peu que "l'histoire" fasse mention de cette branche isolée de la nation russe, on a tout lieu de croire qu'elle n'est pas une colonie lancée vers l'Occident par le noyau central de la Russie khéviennienne, mais qu'elle représente un reste de ces aborigènes slaves qui se massèrent dans l'antiquité entre les Carpates et la Vistule et qui ont été submergés, vers l'an 900, par la horde asiatique des Ouzri ou Hongres, fondateurs de l'Etat de Hongrie. Nous voyons donc là des survivants de la vaste agglomération slave qui couvrait tout le pays de l'actuelle de la Russie d'aujourd'hui, de Save et Drave, de Serbie et du Banat, depuis l'Adriatique jusqu'à la mer Noire. C'est un prodige de résistance ethnique, ce peuple a gardé sa langue et sa physionomie à travers mille ans d'assujettissement, alors que les autres peuples de la région ont disparu ou se sont mélangés à l'Alcool disparu de la scène de l'histoire.

Les rois de Hongrie—sauf ceux de la dynastie des Arpadiens—tiraient les Russins dans une humiliante sujétion. La campagne de magyarses, sous la conduite de saint Louis-Joseph; le peuple vit s'oblitérer la conscience de sa nationalité et sombra dans une profonde misère économique et intellectuelle. Le nombre des analphabètes est encore tel que, dans bien des villages, on n'a pas écrit en français depuis cent ans.

La seule de ces poudres La Poudre "PURITAS" est abriquée dans la Province de Québec.

Le traité spécial signé à Saint-Germain entre les puissances alliées et associées et la Tchécoslovaquie a attribué à cet Etat la Russie subcarpathique, sous la condition que la nouvelle entité soit dotée de la plus large autonomie compatible avec l'unité tchécoslovaque. Ce rattachement était justifié, non seulement par la carence momentanée de la Russie, mais encore par le fait que la Russie subcarpathique, sous la conduite de saint Louis-Joseph; le peuple vit s'oblitérer la conscience de sa nationalité et sombra dans une profonde misère économique et intellectuelle.

Le traité spécial signé à Saint-Germain entre les puissances alliées et associées et la Tchécoslovaquie a attribué à cet Etat la Russie subcarpathique, sous la condition que la nouvelle entité soit dotée de la plus large autonomie compatible avec l'unité tchécoslovaque. Ce rattachement était justifié, non seulement par la carence momentanée de la Russie, mais encore par le fait que la Russie subcarpathique, sous la conduite de saint Louis-Joseph; le peuple vit s'oblitérer la conscience de sa nationalité et sombra dans une profonde misère économique et intellectuelle.

Le traité spécial signé à Saint-Germain entre les puissances alliées et associées et la Tchécoslovaquie a attribué à cet Etat la Russie subcarpathique, sous la condition que la nouvelle entité soit dotée de la plus large autonomie compatible avec l'unité tchécoslovaque. Ce rattachement était justifié, non seulement par la carence momentanée de la Russie, mais encore par le fait que la Russie subcarpathique, sous la conduite de saint Louis-Joseph; le peuple vit s'oblitérer la conscience de sa nationalité et sombra dans une profonde misère économique et intellectuelle.

Le traité spécial signé à Saint-Germain entre les puissances alliées et associées et la Tchécoslovaquie a attribué à cet Etat la Russie subcarpathique, sous la condition que la nouvelle entité soit dotée de la plus large autonomie compatible avec l'unité tchécoslovaque. Ce rattachement était justifié, non seulement par la carence momentanée de la Russie, mais encore par le fait que la Russie subcarpathique, sous la conduite de saint Louis-Joseph; le peuple vit s'oblitérer la conscience de sa nationalité et sombra dans une profonde misère économique et intellectuelle.

Le traité spécial signé à Saint-Germain entre les puissances alliées et associées et la Tchécoslovaquie a attribué à cet Etat la Russie subcarpathique, sous la condition que la nouvelle entité soit dotée de la plus large autonomie compatible avec l'unité tchécoslovaque. Ce rattachement était justifié, non seulement par la carence momentanée de la Russie, mais encore par le fait que la Russie subcarpathique, sous la conduite de saint Louis-Joseph; le peuple vit s'oblitérer la conscience de sa nationalité et sombra dans une profonde misère économique et intellectuelle.

Le traité spécial signé à Saint-Germain entre les puissances alliées et associées et la Tchécoslovaquie a attribué à cet Etat la Russie subcarpathique, sous la condition que la nouvelle entité soit dotée de la plus large autonomie compatible avec l'unité tchécoslovaque. Ce rattachement était justifié, non seulement par la carence momentanée de la Russie, mais encore par le fait que la Russie subcarpathique, sous la conduite de saint Louis-Joseph; le peuple vit s'oblitérer la conscience de sa nationalité et sombra dans une profonde misère économique et intellectuelle.

Le traité spécial signé à Saint-Germain entre les puissances alliées et associées et la Tchécoslovaquie a attribué à cet Etat la Russie subcarpathique, sous la condition que la nouvelle entité soit dotée de la plus large autonomie compatible avec l'unité tchécoslovaque. Ce rattachement était justifié, non seulement par la carence momentanée de la Russie, mais encore par le fait que la Russie subcarpathique, sous la conduite de saint Louis-Joseph; le peuple vit s'oblitérer la conscience de sa nationalité et sombra dans une profonde misère économique et intellectuelle.

Le traité spécial signé à Saint-Germain entre les puissances alliées et associées et la Tchécoslovaquie a attribué à cet Etat la Russie subcarpathique, sous la condition que la nouvelle entité soit dotée de la plus large autonomie compatible avec l'unité tchécoslovaque. Ce rattachement était justifié, non seulement par la carence momentanée de la Russie, mais encore par le fait que la Russie subcarpathique, sous la conduite de saint Louis-Joseph; le peuple vit s'oblitérer la conscience de sa nationalité et sombra dans une profonde misère économique et intellectuelle.

Le traité spécial signé à Saint-Germain entre les puissances alliées et associées et la Tchécoslovaquie a attribué à cet Etat la Russie subcarpathique, sous la condition que la nouvelle entité soit dotée de la plus large autonomie compatible avec l'unité tchécoslovaque. Ce rattachement était justifié, non seulement par la carence momentanée de la Russie, mais encore par le fait que la Russie subcarpathique, sous la conduite de saint Louis-Joseph; le peuple vit s'oblitérer la conscience de sa nationalité et sombra dans une profonde misère économique et intellectuelle.

Le traité spécial signé à Saint-Germain entre les puissances alliées et associées et la Tchécoslovaquie a attribué à cet Etat la Russie subcarpathique, sous la condition que la nouvelle entité soit dotée de la plus large autonomie compatible avec l'unité tchécoslovaque. Ce rattachement était justifié, non seulement par la carence momentanée de la Russie, mais encore par le fait que la Russie subcarpathique, sous la conduite de saint Louis-Joseph; le peuple vit s'oblitérer la conscience de sa nationalité et sombra dans une profonde misère économique et intellectuelle.

Le traité spécial signé à Saint-Germain entre les puissances alliées et associées et la Tchécoslovaquie a attribué à cet Etat la Russie subcarpathique, sous la condition que la nouvelle entité soit dotée de la plus large autonomie compatible avec l'unité tchécoslovaque. Ce rattachement était justifié, non seulement par la carence momentanée de la Russie, mais encore par le fait que la Russie subcarpathique, sous la conduite de saint Louis-Joseph; le peuple vit s'oblitérer la conscience de sa nationalité et sombra dans une profonde misère économique et intellectuelle.

Le traité spécial signé à Saint-Germain entre les puissances alliées et associées et la Tchécoslovaquie a attribué à cet Etat la Russie subcarpathique, sous la condition que la nouvelle entité soit dotée de la plus large autonomie compatible avec l'unité tchécoslovaque. Ce rattachement était justifié, non seulement par la carence momentanée de la Russie, mais encore par le fait que la Russie subcarpathique, sous la conduite de saint Louis-Joseph; le peuple vit s'oblitérer la conscience de sa nationalité et sombra dans une profonde misère économique et intellectuelle.

Le traité spécial signé à Saint-Germain entre les puissances alliées et associées et la Tchécoslovaquie a attribué à cet Etat la Russie subcarpathique, sous la condition que la nouvelle entité soit dotée de la plus large autonomie compatible avec l'unité tchécoslovaque. Ce rattachement était justifié, non seulement par la carence momentanée de la Russie, mais encore par le fait que la Russie subcarpathique, sous la conduite de saint Louis-Joseph; le peuple vit s'oblitérer la conscience de sa nationalité et sombra dans une profonde misère économique et intellectuelle.

Le traité spécial signé à Saint-Germain entre les puissances alliées et associées et la Tchécoslovaquie a attribué à cet Etat la Russie subcarpathique, sous la condition que la nouvelle entité soit dotée de la plus large autonomie compatible avec l'unité tchécoslovaque. Ce rattachement était justifié, non seulement par la carence momentanée de la Russie, mais encore par le fait que la Russie subcarpathique, sous la conduite de saint Louis-Joseph; le peuple vit s'oblitérer la conscience de sa nationalité et sombra dans une profonde misère économique et intellectuelle.

Le traité spécial signé à Saint-Germain entre les puissances alliées et associées et la Tchécoslovaquie a attribué à cet Etat la Russie subcarpathique, sous la condition que la nouvelle entité soit dotée de la plus large autonomie compatible avec l'unité tchécoslovaque. Ce rattachement était justifié, non seulement par la carence momentanée de la Russie, mais encore par le fait que la Russie subcarpathique, sous la conduite de saint Louis-Joseph; le peuple vit s'oblitérer la conscience de sa nationalité et sombra dans une profonde misère économique et intellectuelle.

Le traité spécial signé à Saint-Germain entre les puissances alliées et associées et la Tchécoslovaquie a attribué à cet Etat la Russie subcarpathique, sous la condition que la nouvelle entité soit dotée de la plus large autonomie compatible avec l'unité tchécoslovaque. Ce rattachement était justifié, non seulement par la carence momentanée de la Russie, mais encore par le fait que la Russie subcarpathique, sous la conduite de saint Louis-Joseph; le peuple vit s'oblitérer la conscience de sa nationalité et sombra dans une profonde misère économique et intellectuelle.

Le traité spécial signé à Saint-Germain entre les puissances alliées et associées et la Tchécoslovaquie a attribué à cet Etat la Russie subcarpathique, sous la condition que la nouvelle entité soit dotée de la plus large autonomie compatible avec l'unité tchécoslovaque. Ce rattachement était justifié, non seulement par la carence momentanée de la Russie, mais encore par le fait que la Russie subcarpathique, sous la conduite de saint Louis-Joseph; le peuple vit s'oblitérer la conscience de sa nationalité et sombra dans une profonde misère économique et intellectuelle.

Le traité spécial signé à Saint-Germain entre les puissances alliées et associées et la Tchécoslovaquie a attribué à cet Etat la Russie subcarpathique, sous la condition que la nouvelle entité soit dotée de la plus large autonomie compatible avec l'unité tchécoslovaque. Ce rattachement était justifié, non seulement par la carence momentanée de la Russie, mais encore par le fait que la Russie subcarpathique, sous la conduite de saint Louis-Joseph; le peuple vit s'oblitérer la conscience de sa nationalité et sombra dans une profonde misère économique et intellectuelle.

Le traité spécial signé à Saint-Germain entre les puissances alliées et associées et la Tchécoslovaquie a attribué à cet Etat la Russie subcarpathique, sous la condition que la nouvelle entité soit dotée de la plus large autonomie compatible avec l'unité tchécoslovaque. Ce rattachement était justifié, non seulement par la carence momentanée de la Russie, mais encore par le fait que la Russie subcarpathique, sous la conduite de saint Louis-Joseph; le peuple vit s'oblitérer la conscience de sa nationalité et sombra dans une profonde misère économique et intellectuelle.

Le traité spécial signé à Saint-Germain entre les puissances alliées et associées et la Tchécoslovaquie a attribué à cet Etat la Russie subcarpathique, sous la condition que la nouvelle entité soit dotée de la plus large autonomie compatible avec l'unité tchécoslovaque. Ce rattachement était justifié, non seulement par la carence momentanée de la Russie, mais encore par le fait que la Russie subcarpathique, sous la conduite de saint Louis-Joseph; le peuple vit s'oblitérer la conscience de sa nationalité et sombra dans une profonde misère économique et intellectuelle.

Le traité spécial signé à Saint-Germain entre les puissances alliées et associées et la Tchécoslovaquie a attribué à cet Etat la Russie subcarpathique, sous la condition que la nouvelle entité soit dotée de la plus large autonomie compatible avec l'unité tchécoslovaque. Ce rattachement était justifié, non seulement par la carence momentanée de la Russie, mais encore par le fait que la Russie subcarpathique, sous la conduite de saint Louis-Joseph; le peuple vit s'oblitérer la conscience de sa nationalité et sombra dans une profonde misère économique et intellectuelle.

Le traité spécial signé à Saint-Germain entre les puissances alliées et associées et la Tchécoslovaquie a attribué à cet Etat la Russie subcarpathique, sous la condition que la nouvelle entité soit dotée de la plus large autonomie compatible avec l'unité tchécoslovaque. Ce rattachement était justifié, non seulement par la carence momentanée de la Russie, mais encore par le fait que la Russie subcarpathique, sous la conduite de saint Louis-Joseph; le peuple vit s'oblitérer la conscience de sa nationalité et sombra dans une profonde misère économique et intellectuelle.

Le traité spécial signé à Saint-Germain entre les puissances alliées et associées et la Tchécoslovaquie a attribué à cet Etat la Russie subcarpathique, sous la condition que la nouvelle entité soit dotée de la plus large autonomie compatible avec l'unité tchécoslovaque. Ce rattachement était justifié, non seulement par la carence momentanée de la Russie, mais encore par le fait que la Russie subcarpathique, sous la conduite de saint Louis-Joseph; le peuple vit s'oblitérer la conscience de sa nationalité et sombra dans une profonde misère économique et intellectuelle.

Le traité spécial signé à Saint-Germain entre les puissances alliées et associées et la Tchécoslovaquie a attribué à cet Etat la Russie subcarpathique, sous la condition que la nouvelle entité soit dotée de la plus large autonomie compatible avec l'unité tchécoslovaque. Ce rattachement était justifié, non seulement par la carence momentanée de la Russie, mais encore par le fait que la Russie subcarpathique, sous la conduite de saint Louis-Joseph; le peuple vit s'oblitérer la conscience de sa nationalité et sombra dans une profonde misère économique et intellectuelle.

Le traité spécial signé à Saint-Germain entre les puissances alliées et associées et la Tchécoslovaquie a attribué à cet Etat la Russie subcarpathique, sous la condition que la nouvelle entité soit dotée de la plus large autonomie compatible avec l'unité tchécoslovaque. Ce rattachement était justifié, non seulement par la carence momentanée de la Russie, mais encore par le fait que la Russie subcarpathique, sous la conduite de saint Louis-Joseph; le peuple vit s'oblitérer la conscience de sa nationalité et sombra dans une profonde misère économique et intellectuelle.

Le traité spécial signé à Saint-Germain entre les puissances alliées et associées et la Tchécoslovaquie a attribué à cet Etat la Russie subcarpathique, sous la condition que la nouvelle entité soit dotée de la plus large autonomie compatible avec l'unité tchécoslovaque. Ce rattachement était justifié, non seulement par la carence momentanée de la Russie, mais encore par le fait que la Russie subcarpathique, sous la conduite de saint Louis-Joseph; le peuple vit s'oblitérer la conscience de sa nationalité et sombra dans une profonde misère économique et intellectuelle.

Le traité spécial signé à Saint-Germain entre les puissances alliées et associées et la Tchécoslovaquie a attribué à cet Etat la Russie subcarpathique, sous la condition que la nouvelle entité soit dotée de la plus large autonomie compatible avec l'unité tchécoslovaque. Ce rattachement était justifié, non seulement par la carence momentanée de la Russie, mais encore par le fait que la Russie subcarpathique, sous la conduite de saint Louis-Joseph; le peuple vit s'oblitérer la conscience de sa nationalité et sombra dans une profonde misère économique et intellectuelle.

Le traité spécial signé à Saint-Germain entre les puissances alliées et associées et la Tchécoslovaquie a attribué à cet Etat la Russie subcarpathique, sous la condition que la nouvelle entité soit dotée de la plus large autonomie compatible avec l'unité tchécoslovaque. Ce rattachement était justifié, non seulement par la carence momentanée de la Russie, mais encore par le fait que la Russie subcarpathique, sous la conduite de saint Louis-Joseph; le peuple vit s'oblitérer la conscience de sa nationalité et sombra dans une profonde misère économique et intellectuelle.

ALCOOLA TORONTO

Toronto, 21.—L'hon. M. W. F. Nickel, procureur-général, a introduit à la chambre provinciale, hier après-midi, un bill pourvu de l'organisation nécessaire pour faire voter le peuple sur la question des